

Conseil municipal

10 Avril 2018

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT (à partir du point V 1), Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Carmen OJEDA-COLLET, Olivier MOUSTACAS, Olivier GONZALEZ, Stéphanie LE VOGUER, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Geneviève SALSAT (*jusqu'au point IV-2*), Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Laurence SEGUY, Frédérique VIAL (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Mme SALSAT	à	Mme d'ESTEVE
M. LEVASSEUR	à	Mme MARADEIX
Mme VELOU	à	Mme AUGERE
Mme SEGUY	à	Mme NAPOLY
Mme VIAL	à	M. DASSE

Secrétaire de séance : M. Olivier GONZALEZ (*Conseiller municipal*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018	4
III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	4
1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018.....	4
2. Désignation des membres du Comité des marchés du groupement de commandes entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et Elogie-Siemp	10
IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE	12
1. Convention insertion 2018/2020 pour les actions intercommunales mutualisées.....	12
2. Convention pour un accompagnement au mariage civil.....	14
V. ANIMATION DE LA VILLE	16
1. Lancement d'une procédure de prise en concurrence préalable à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le domaine public	16
2. Modification de la charte de démocratie locale des conseils de quartier	20
VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	27
1. Avenant n°1 au 6ème Contrat départemental 2016 – 2019	27
2. Déclaration préalable restaurant Le Petit Chez Soi – création de toilettes PMR dans la cour intérieure.....	30
3. Demande de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour la mise aux normes « accessibilité handicapés » des quais bus du programme 2018	31
4. Convention de transfert de propriété d'équipements sonores pour personnes non et mal voyantes entre le Rotary club « La Celle-Saint-Cloud/Bougival » et la commune de La Celle-Saint-Cloud	32
VII.DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS	33
VIII.INFORMATIONS DIVERSES.....	34

Monsieur le Maire

Nous sommes heureux de vous recevoir, les élus, les conseillers municipaux, les maires-adjoints, tout le conseil municipal de La Celle-Saint-Cloud réuni en séance ordinaire ce soir. Je le disais tout à l'heure, nous allons voter les taux d'imposition, je m'en excuse mais je ne savais pas que vous veniez ce soir. En tout cas, je voudrais vraiment remercier, au nom de tous les élus, les enseignants, Madame Lefebure parce que c'est sa classe, est-ce que vous pouvez vous lever Madame Lefebure ? (*Applaudissements*). Merci à vous. Je voudrais aussi remercier les enseignants, les parents d'élèves présents de l'école Pasteur, et les enfants qui sont là très nombreux, certains avec leurs parents, les deux tiers de la classe, ce qui est remarquable.

Vous savez, Madame Lefebure, on le voit travers le conseil municipal des jeunes à quel point les enfants de CE1, CE2 et après s'impliquent, connaissent la vie institutionnelle, évidemment de manière simple et pas toujours dans le détail, mais ils sont intéressés par la vie publique. Je trouve remarquable, et j'en profite pour vous remercier, les enseignants et les parents d'élèves, d'apporter ce début de formation à la chose publique, à l'intérêt général, c'est très bien, c'est très important. D'ailleurs, au cours des dernières années, nous avons vu avec les adjoints, les conseillers municipaux, une montée en connaissance, en imprégnation de la démocratie, de la république, de la chose publique par les enfants, et c'est très bien. Le fait qu'ils viennent là ce soir est très bien, parce que c'est une façon de voir les enfants sages aux premier, deuxième et troisième rangs venus voir comment cela se passe. On va tout de suite passer au vif du sujet.

Je déclare la séance du conseil ouverte et nous allons procéder à l'appel.

Madame d'ESTEVE

Merci Monsieur le maire. Bonsoir à tous. Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, pouvoir à Madame d'ESTEVE. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, procuration à Madame MARADEIX. Madame OJEDA-COLLET, présente. Madame VELOU, pouvoir à Madame AUGERE. Madame SEGUY, pouvoir à Madame NAPOLY. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALEZ, présent. Madame LE VOGUER, présente. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, pouvoir à Monsieur DASSE. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente. Monsieur MICHEL, présent.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci à tous. Nous devons maintenant désigner un ou une secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un candidat ou une candidate, ou plusieurs ? Olivier Gonzalez est candidat, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il est désigné secrétaire de séance, merci beaucoup.

(Olivier GONZALEZ est élu secrétaire de la séance)

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Monsieur le Maire

Nous arrivons maintenant aux délibérations, notamment la première partie, Finances et Affaires générales, avec la première délibération qui concerne la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018. Voyez à quel point il est important que les parents viennent à cette séance parce qu'ils découvrent à quelle sauce ils vont être mangés, si j'ose dire.

C'est une séance importante. Je le dis pour les parents, dans l'année il y a environ quatre séances budgétaires importantes : la séance du budget où l'on vote le budget que nous votons ici, à La Celle-Saint-Cloud, en général au mois de décembre, ce qui nous permet d'avoir au 1^{er} janvier un budget voté et prêt à être mis à exécution. Néanmoins, les taux ne sont pas encore votés, nous les votons, comme il est normal, au mois d'avril en général parce que nous connaissons les bases d'imposition fixées, déterminées et calculées par l'État. Ce sont les services fiscaux qui nous donnent le montant des bases sur lesquels on peut appliquer un taux d'imposition, ce qui permet d'avoir le produit fiscal qui va permettre de financer le budget communal. J'avance dans l'année, en remontant avant le budget, au mois d'octobre ou novembre, il y a ce que l'on appelle le débat d'orientations budgétaires. Nous avons ici un débat sur les choix d'orientations budgétaires : le niveau des impôts, les investissements, la politique des services publics. Le dernier conseil important où l'on parle du budget, c'est ce que l'on appelle le compte administratif. En général c'est au mois de juin, nous présentons le compte du comptable et celui de l'ordonnateur, puisqu'il y a là une séparation, c'est la Comptabilité publique, et nous votons ce compte. C'est le compte qui a été exécuté l'année précédente. Cette année on votera au mois de juin le compte administratif de l'exercice 2017.

J'ai été un peu long mais je voulais vous donner ces précisions. Maintenant nous allons entrer dans la partie plus particulièrement municipale de cette délibération. Je vais passer la parole à Pierre Soudry qui va vous présenter ces taux d'imposition. J'en profite pour vous rappeler tout de même quelques grandes évolutions qui ont impacté le budget municipal et l'exercice budgétaire à La Celle-Saint-Cloud. Je redonne ces chiffres, Pierre n'a pas les mêmes nous n'allons donc pas être redondants, je voudrais vous donner l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Vous savez que la DGF, qui est une ressource pour la commune, représentait 30 % des recettes de fonctionnement courant en 2008, et qu'elle n'en représente plus que 13 % en 2018. Que s'est-il passé ? L'État a réduit son engagement, ses subventions, et la DGF qui nous apportait 8 millions d'euros en 2008 ne nous apporte plus, en 2018, que 4,1 millions d'euros.

La commune a donc perdu 3 800 000 € qui sont uniquement « l'effort » budgétaire de l'État qui réduit sa dépense et réduit ainsi les ressources des collectivités locales. Il a donc fallu trouver comment compenser ces 3,8 millions. Je vais vous dire en deux mots comment nous avons fait. Et l'État a mis en place un système de prélèvements. Je ne propose pas de débattre sur le bien-fondé, mais simplement de vous présenter ce qu'est le prélèvement, qui est dit un prélèvement horizontal, c'est-à-dire qu'il est pris sur certaines communes pour aller vers d'autres communes. Je ne dis pas si c'est bien ou mal, peu importe, la réalité budgétaire fait que nous avons un prélèvement qui a

atteint aujourd'hui 900 000 € mais qui était de zéro en 2014. C'est-à-dire que nous avons 900 000 € prélevés en plus. Si l'on additionne un plus et un moins, un moins qui est la baisse de la DGF, et un plus qui est l'augmentation des prélèvements, vous voyez que le budget communal a été impacté pour un montant de 4,7 millions au cours des 10 ou 12 dernières années. 4,7 millions c'est très important parce que c'est l'équivalent de notre budget d'investissement.

Face a cela, nous avons absolument souhaité maintenir fixes les impôts, parce que nous considérons que c'est indispensable à une époque où les taux d'imposition sont déjà trop élevés au niveau national, et les prélèvements sur l'économie, les familles, et les personnes sont excessifs. Nous avons donc fait le choix d'une politique fiscale neutre, sans augmentation des taux, et ce depuis des années et des années. Pour maintenir l'épargne de gestion, c'est-à-dire l'autofinancement et donc l'investissement, il a donc fallu agir sur le compte de fonctionnement et stabiliser certaines dépenses, les réduire dans certains cas et essayer d'avoir une recette qui soit dynamique.

Ce que je voulais vous rappeler simplement, c'est que lorsque l'on vote les taux, on est obligé de tenir compte de tous ces paramètres. On ne sort évidemment pas du chapeau un taux d'imposition mais il tient compte de toutes sortes de données, dont les principales sont d'ailleurs souvent extérieures à la commune.

Je vais maintenant passer la parole à Pierre. Je crois qu'il va faire une petite présentation sur l'environnement de La Celle-Saint-Cloud, pour vous dire comment cela se passe ici et ailleurs évidemment.

Monsieur SOUDRY

Notre première délibération consiste à voter les taux d'impositions qui vont être appliqués cette année, et que vous retrouverez sur les feuilles d'imposition du mois d'octobre 2018. Aussi bien les taux de la taxe d'habitation que de la taxe foncière.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce n'est pas une surprise pour vous, ces taux pour 2018 sont strictement identiques aux taux pratiqués en 2017, il n'y a aucune augmentation des taux que nous proposons. Ceci s'inscrit dans une longue politique de stabilité fiscale qui fait que la ville de La Celle-Saint-Cloud est l'une des villes où la fiscalité a le moins évolué au cours de ces dix et vingt dernières années, si on la compare à des villes tout à fait comparables. Les Cellois bénéficient donc d'une modération fiscale très importante, d'une stabilité fiscale qui est un engagement fort que nous nous appliquons à respecter malgré les difficultés. Notamment le fait que l'État a largement diminué les ressources qu'il donne aux communes et en particulier à La Celle-Saint-Cloud puisque, comme l'a dit Monsieur le Maire, cela fait environ 5 millions de ressources en moins depuis une dizaine d'années. Malgré cela, nous maintenons inchangés les taux d'imposition.

Voilà donc la première remarque que l'on peut faire sur cette stabilité fiscale et sur ces taux d'imposition que nous vous proposons donc de voter inchangés.

Je ferai une deuxième remarque parce que cette année 2018 est un peu particulière en ce qui concerne la taxe d'habitation, puisqu'une partie importante des Cellois, du fait des réformes gouvernementales voulues par le Président Macron, verra sa taxe d'habitation baisser sensiblement de 30 %. Cela représente un nombre important de personnes à La Celle-Saint-Cloud. Il y a environ 8 300 personnes qui payent une taxe d'habitation, dont plus de la moitié, 52 %, verront cette année au mois d'octobre leur taxe d'habitation baisser de 30 %. Ce sont les gens qui ont un revenu, pour une personne seule, inférieur à 27 000 € par an, c'est-à-dire inférieur à 2 300 € par mois, ou pour un couple qui a un revenu inférieur à 45 000 € par an, c'est-à-dire inférieur à 3 700 € par mois. Ces foyers-là représentent plus de la moitié des foyers cellois. Les autres continueront à bénéficier de la stabilité fiscale, c'est-à-dire le maintien des taux que l'on va voter maintenant.

Voilà donc ce que l'on peut dire, c'est tout de même une année importante, à la fois par la reconduction de cette stabilité fiscale, et par la réforme engagée de la taxe d'habitation. Pour cela, je vous propose donc de voter la stabilité des taux que nous vous proposons, taux qui sont donc de 13,11 % pour la taxe d'habitation, 12,19 % pour la taxe foncière bâtie, et 67,74 % pour la taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. J'ouvre le débat : qui veut intervenir ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Merci. Sur la dernière remarque de Monsieur Soudry, je pense que l'on peut tous regretter l'effet couperet de cette mesure. C'est-à-dire qu'il y a effectivement la moitié des Cellois qui bénéficiera de la baisse, mais ceux qui se trouvent dans le 53^e centième paient l'impôt à plein, alors que ceux qui sont au 52^e centième bénéficient de 30 % de réduction sur la taxe d'habitation. C'est un peu dommage parce qu'ils sont dans des situations tout à fait comparables. On ne peut que le constater, ce n'est pas du ressort du conseil municipal.

Je rappelle que notre groupe, comme toujours, ne vote pas les décisions budgétaires. Cela ne veut pas dire que l'on n'est pas favorable à un maintien des taux, mais comme le taux fait le budget, nous voterons contre ces taux.

Monsieur le Maire

Je veux simplement dire que c'est l'effet de seuil qui, de toute façon dans cette situation, fait que certains vont en bénéficier et d'autres pas. Vous savez que lorsqu'on lisse entre deux seuils cela devient extraordinairement compliqué à calculer. Ou on le fait et c'est compliqué, ou on ne le fait pas. Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Merci. Si l'on considère que l'augmentation des valeurs locatives sera de + 1,1 %, cela laisse donc entendre que l'augmentation des impôts locaux sera très légèrement inférieure à l'inflation puisque si on lisse cette dernière sur les 12 derniers mois elle est de + 1,2 %. En termes d'augmentation de l'imposition locale on sera donc très légèrement en dessous, ce qui nous semble être une situation satisfaisante.

Par ailleurs, cela ne relève pas de notre enceinte, mais je souhaiterais revenir sur la part départementale de la taxe foncière. Monsieur le Maire, vous avez récemment apporté votre soutien à Pierre Bédier, ne serait-il pas possible d'intervenir auprès de lui pour faire en sorte qu'il soit amené à revoir à la baisse la part départementale de la taxe foncière que Sylvie d'Esteve, conseillère départementale, avait refusé de voter l'augmentation ?

Monsieur le Maire

Puisque notre conseillère départementale est là, quelles sont les intentions du département ? Ceci étant, on est tout de même en conseil municipal, Monsieur Dasse, on n'est pas en conseil départemental.

Monsieur DASSE

On parle de l'imposition locale.

Monsieur le Maire

J'étais en train de me demander où l'on était, on est au conseil municipal, on vote les taux municipaux. Les taux départementaux c'est le département qui en a la responsabilité.

Monsieur DASSE

Bien sûr, mais vous avez la possibilité d'intervenir en direction du Président du Conseil départemental.

Monsieur le Maire

Dites-vous bien que chaque fois que je vois Pierre Bédier, Président du Conseil départemental, c'est pour lui dire de baisser ses dépenses et sa fiscalité. Il sait parfaitement la position qui a été prise par La Celle-Saint-Cloud, par Sylvie d'Esteve conseillère départementale, par moi-même qui ait émis évidemment une critique très forte. Ce que l'on fait au niveau municipal, la stabilité des taux, ce n'est pas pour nous donner la possibilité de dire qu'il faut augmenter les taux ailleurs, cela n'aurait aucun sens. Vous savez bien, on l'a dit souvent, qu'avec un niveau de prélèvements dans notre pays qui atteint environ 50 % (les dépenses publiques sont beaucoup plus élevées), on atteint des seuils excessifs. Notre politique est donc résolument de maintenir une fiscalité sans augmentation. Pour le département, on va vivement inciter Sylvie à se battre pour avoir, si possible, une baisse.

Madame d'ESTEVE

Effectivement, le département n'agit que sur la taxe foncière, comme vous le disiez. Je ne peux pas prévaloir de ce qui va être voté dans les mois qui viennent à l'année prochaine, mais il est prévu une baisse d'impôts au niveau départemental. Je m'abstiendrai de vous dire combien.

Monsieur BARATON

Une remarque et une question. La remarque : c'est bien la stabilité des impôts, mais il ne faut tout de même pas oublier que tous les tarifs municipaux, depuis des années, augmentent plus que l'inflation. C'est du reste pour cela que cela permet d'éponger le manque des dotations de l'État.

Ma question : sait-on aujourd'hui quelle sera l'assiette pour l'année ? Je pense que l'assiette doit augmenter comme il y a des constructions nouvelles.

Monsieur le Maire

Vous posez deux questions, mais on va tout de même répondre à la première. C'est une allégation un peu artificielle de dire que les niveaux de tarifs augmentent plus vite que l'inflation. De toute façon, Pierre peut le dire, la part des tarifs dans les ressources municipales est relativement faible, mineure. Ce n'est évidemment pas par l'augmentation des tarifs, notamment de cantine, que nous finançons le budget communal. Monsieur Baraton, il faut le dire parce qu'il ne faut pas laisser sous-entendre que nous finançons la baisse des dotations de l'État en augmentant les tarifs dans les écoles, ce n'est pas vrai.

Monsieur SOUDRY

Pour situer les ordres de grandeur, il n'y a effectivement aucun rapport. On a vu tout à l'heure que les dotations de l'État avaient baissé de 4 millions, et la péréquation a augmenté de 1 million, nous avons donc perdu globalement 5 millions en quelques années. Alors que l'augmentation des tarifs c'est 1,5 % sur une masse d'environ 3 millions, ce qui fait 45 000 € par an, cela n'a rien à voir avec les 5 millions de baisses de l'État.

Monsieur le Maire

Merci Pierre, c'était bien de le préciser. Votre autre question, Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Je voulais dire que s'il y a une stabilité de l'impôt pour les Cellois, les tarifs municipaux augmentent tout de même plus que l'inflation, personne ne peut dire le contraire. Après, que cela rentre pour

une petite partie dans les ressources, c'est très bien, mais les tarifs municipaux augmentent plus que l'inflation, vous ne pouvez pas le nier.

Ma deuxième question était de savoir si l'assiette générale augmentait en fonction des constructions qui se faisaient sur la ville, ou pas.

Monsieur le Maire

Je dis à nouveau sur les tarifs municipaux ce que l'on a toujours dit : les tarifs correspondent au prix d'un service. Nous limitons à 1,5 % au maximum l'évolution annuelle. Le taux d'inflation est de 1,5 % – 2 % par an, 2 % les années à inflation forte, 1 % les années où l'inflation n'est pas très élevée. L'indice des prix est calculé sur des biens de consommation et ne tient pas compte de l'évolution des salaires, du prix de la main-d'œuvre et des personnels employés. Parce que vous devez intégrer dans les prix de services l'effet GVT et beaucoup de choses qui font qu'en réalité le coût de revient des services va bien au-delà de 1,5 %. Il faudrait calculer les choses de manière plus fine, mais c'est au niveau de l'inflation et c'est moins que l'évolution du coût de revient des services. Sur les bases, Pierre.

Monsieur SOUDRY

Sur les bases, chaque année sont pris en compte les constructions nouvelles, les agrandissements de constructions existantes. Cela représente tout de même une part très faible, toujours actuellement, peut-être 0,2 ou 0,3 % d'augmentation des bases.

Madame FERNEZ

Concernant la taxe d'habitation, elle est de 13,11 % à La Celle-Saint-Cloud, cela veut dire qu'elle est de 27,77 % en valeur relative, moins élevée que la valeur moyenne dans les communes françaises similaires de 20 à 50 000 habitants, qui est de 18,15 %. Il y a donc un moins à payer substantiel par les Cellois.

Monsieur le Maire

Merci de cette intervention et de cette remarque, Madame Fernez.

Monsieur BLANCHARD

J'ai vu le débat un peu dérapier entre la notion de tarif et celle d'impôt. Je rappelle chacun à la vigilance sur l'idée que lorsque l'on diminue les impôts si c'est pour augmenter les tarifs par ailleurs, cela ne veut pas dire que le prélèvement est inférieur à ce qu'il était auparavant. Il faut donc être toujours très prudent lorsque l'on parle du trop d'impôt, s'il s'agit d'augmenter les tarifs à due concurrence de la baisse des impôts, le citoyen n'y aura strictement rien gagné. Or, lorsque l'on compare, par exemple, le coût de la santé en France à celui des Etats-Unis, on sait très bien que le reste à payer des personnes ayant besoin des services de santé aux Etats-Unis est très largement supérieur à celui qu'il y a en France, et que le coût total de la santé aux Etats-Unis est quasiment de 50 % plus élevé que celui de la France. Je vous invite donc à la prudence parce qu'après on fait dans l'idéologie et on oublie qu'il faut un peu de pragmatisme derrière.

Monsieur le Maire

Oui mais, Monsieur Blanchard, ce n'est pas du tout de l'idéologie, c'est du pragmatisme. Simplement, je parlais à nouveau des ressources de tarifs qui représentent, Pierre l'a dit tout à l'heure très clairement, moins de 10 % des ressources de la ville. Et la ressource fiscale est plus de la moitié des ressources de la ville, ce n'est donc pas comparable. Vous êtes sur un facteur d'évolution très faible, relativement mineur, celui des tarifs, à comparer à l'évolution des impositions qui, si on les augmentait, auraient un effet important et conséquent pour les Cellois. C'est la raison pour laquelle nous sommes très modérés, et sur les tarifs, et sur la fiscalité.

Monsieur SOUDRY

Sur l'évolution des tarifs à La Celle-Saint-Cloud, il serait intéressant de les comparer, par exemple, à l'évolution du prix du timbre poste ou du ticket de métro, et vous seriez considérablement surpris.

Madame DELAIGUE

Une petite question : les taux sont stables, c'est ce que l'on voit chaque année, mais comment sont les bases ?

Monsieur le Maire

Pierre vous l'a dit tout à l'heure, vous n'avez pas entendu ?

Monsieur SOUDRY

L'augmentation des valeurs locatives sera de 1,1 %.

Monsieur le Maire

Très bien. Je pense que tout le monde est éclairé par les éléments du débat. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Cette délibération est donc approuvée. Merci à tous.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts;

Vu la délibération du 12 décembre 2017 adoptant le budget primitif 2018 de la Commune ;

Vu l'état des bases prévisionnelles de taxe d'habitation, taxes foncières notifié par la Direction Générale des Finances Publiques le 16 mars 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 28 mars 2018,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux communaux 2018
Taxe Habitation	13,11%
Taxe Foncier Bâti	12,19%
Taxe Foncier Non Bâti	67,74%

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Désignation des membres du Comité des marchés du groupement de commandes entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et Elogie-Siemp

Monsieur SOUDRY

Vous savez que nous réalisons une étude commune entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et la société Elogie-Siemp pour la rénovation urbaine du domaine de Beauregard. Il s'agit d'une étude un peu particulière puisqu'elle est partagée entre deux entités : la ville de La Celle-Saint-Cloud d'une part et la société Elogie-Siemp d'autre part. Au dernier conseil nous avons d'ailleurs autorisé le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour passer ensemble les commandes de cette étude. Le groupement de commandes a d'ailleurs été signé par les deux parties la semaine dernière.

Ce marché étant particulier, il ne peut pas relever d'une commission d'appel d'offres propre à Elogie, ni d'une commission d'appel d'offres de la ville. Pour ce marché il faut donc construire une commission d'appel d'offres toute particulière qui ne servira qu'à ce marché et qui s'appelle donc : « Comité des marchés ». La convention prévoit que ce Comité des marchés comprendra quatre membres, deux membres d'Elogie-Siemp et deux membres de La Celle-Saint-Cloud. Dans les deux membres d'Elogie-Siemp, il y aura la Présidente ou son représentant et un autre membre, et pour La Celle-Saint-Cloud, il y aura le Maire ou son représentant et un autre membre. Le Maire étant désigné, il ne reste plus qu'un membre à désigner. Il vous est donc simplement proposé de désigner ce deuxième membre de la commission. Après un large tour de table sur les candidatures, nous en avons recueilli deux : un titulaire et un suppléant, et nous vous proposons simplement de désigner ce titulaire et ce suppléant pour siéger à la commission des marchés de cette étude.

Monsieur le Maire

Le titulaire serait l'orateur qui vient de s'exprimer, Pierre Soudry, et le suppléant Jean-Claude Teyssier qui ne dit rien mais qui consent tout de même.

Monsieur BLANCHARD

Juste une remarque que l'on n'avait pas repérée lors du précédent conseil : la convention prévoit ce type de désignation, pourquoi est-ce que l'on n'avait pas reproduit le même type de commission que les commissions classiques d'appel d'offres dans lesquelles peut être présent un représentant de l'opposition ? Je ne le dis pas pour que ce soit nous, mais d'une manière générale cela permet d'affirmer que tout le monde aura eu connaissance des conditions de cette passation de marché.

Monsieur SOUDRY

Je ferai deux réponses. La première c'est que c'est vraiment une convention entre la Siemp et nous, et qu'ils ont souhaité avoir une commission très restreinte de quatre membres, deux pour eux, deux pour nous. On ne peut donc pas faire la même représentativité comme la commission chez nous où il y a six ou sept membres, où il est possible et légitime de donner une place à l'opposition. À partir du moment où il n'y a que deux membres qui représentent la ville, c'est difficile de donner une place. C'est une volonté d'Elogie-Siemp de donner un caractère très réduit à cette commission des marchés et dans un esprit de conciliation, vu l'objet, il ne nous a pas paru nécessaire de critiquer.

En revanche, je retiens la deuxième partie, nous tiendrons le conseil informé sur ce qui se passe, et vous saurez l'évolution de cette étude, au fur et à mesure de son déroulement.

Monsieur BLANCHARD

Je réitère notre demande que l'on soit associés de la même manière qu'on l'a été pour le Cœur de Ville au cheminement de ce projet. Pour le Cœur de Ville cela s'est bien passé, je dois bien le reconnaître, je souhaiterais que cela se passe de la même manière.

Monsieur le Maire

Ça se passera de la même manière. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du 6 mars 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande sur le territoire de la Celle Saint-Cloud pour la réalisation d'une étude d'aménagement urbain et d'études techniques, entre la ville de La Celle Saint-Cloud et Elogie-Siemp,

Considérant qu'à cet effet est créé un Comité des marchés, qui attribue les marchés du groupement, composé de quatre membres ayant voix délibératives. Les deux représentants Elogie-Siemp sont membres de droit du comité dont la directrice générale ou son représentant,

Considérant la nécessité de désigner pour représenter la Ville de La Celle Saint-Cloud au sein de ce Comité, deux membres de droit dont le Maire ou son représentant,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales,

Vu les candidatures de M. SOUDRY en tant que membre titulaire et de M. TEYSSIER en tant que membre suppléant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Désigne:

Monsieur Pierre SOUDRY en tant que membre titulaire,

Monsieur Jean-Claude TEYSSIER .en tant que membre suppléant.

Pour représenter la ville de La Celle Saint-Cloud dans le Comité des marchés constitué avec Elogie-Siemp dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'aménagement urbain et d'études techniques.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Convention insertion 2018/2020 pour les actions intercommunales mutualisées

Madame AUGERE

Comme vous le savez, en matière de politique d'insertion depuis 1998, la ville a une forte politique d'insertion et c'est un volet important de la politique sociale. Le réseau insertion est composé de plusieurs entités et jusqu'à maintenant nous avons plusieurs conventions. « Les actions intercommunales mutualisées », il faut bien précisé qu' « intercommunales » concernent les villes du Chesnay, Bougival et La Celle-Saint-Cloud.

Pendant plusieurs années, on a commencé à avoir des conventions de mutualisation avec Bougival et avec Le Chesnay à titre d'expérimentation. J'insiste pour dire que l'on a d'abord souhaité expérimenter avant de rentrer dans quelque chose de plus organisé. C'est pourquoi, maintenant que l'expérimentation a été faite, nous avons souhaité signer une seule et même convention pour toutes les actions entre nos trois villes. Cette convention, cette gestion de cette politique d'insertion est tout de même gérée par le CCAS des trois villes, le Centre Communal d'Action Sociale.

La ville a donc un réseau d'insertion depuis l'an 2000 qui est tellement reconnu qu'il est même envié par d'autres territoires. La philosophie de ce réseau c'est aussi à chaque fois que l'on fait quelque chose de pouvoir partir d'un diagnostic, expérimenter, évaluer et remettre en question afin de pouvoir également reproposez et réajuster les propositions d'insertion destinées aux habitants du territoire.

Les actions intercommunales concernées sont : le réseau intercommunal d'insertion, le groupe Espoir ; le séminaire qui a lieu tous les deux ans ; et le livret contact qui unit tous les partenaires. Ce réseau est composé de plus de 40 associations, partenaires et structures d'insertion sur nos trois villes. On a mis que cela représente 120 personnes mais ce peut être plus suivant les cas.

Le service unique intercommunal d'insertion est ouvert aux demandeurs d'emploi de ces trois villes : Le Chesnay, Bougival et La Celle-Saint-Cloud, et il propose des modules d'accompagnement vers l'insertion : Le module Sésame pour les personnes très éloignées de l'emploi ; le module Dynamique Emploi pour des personnes un peu moins éloignées de l'emploi ; et les actions proposées par l'espace Emploi Entreprise du Chesnay. Au total ces trois entités ont accueilli en 2017 125 personnes, 125 demandeurs d'emploi dont 95 Cellois.

En matière de politique d'insertion, la ville a également des actions uniquement sur la ville, c'est pour cela qu'on vous les rappelle : le dispositif « Job en ville », les bourses communales d'insertion, des forums ponctuels que l'on organise. L'année dernière où il y a deux ans il y a eu le forum sur l'alternance et l'apprentissage, et également l'accueil de stagiaires sous différentes formes, dans les différentes structures de la ville. Cette année nous avons fait une nouvelle expérimentation qui était de proposer à des élèves de troisième de faire leur semaine de stage sous forme d'une classe entreprise. Ils sont donc venus, c'était presque une classe de neige parce que c'était pendant la période neigeuse. Nous avons accueilli 15 jeunes du collège Victor Hugo, ce qui compte dans toutes ces actions d'insertion.

Sur le plan budgétaire, la présente convention propose de répartir entre les trois communes les frais engagés par la ville de La Celle-Saint-Cloud pour l'organisation de certaines actions : l'animation du réseau et le service unique d'insertion, sans modifier les niveaux d'engagement budgétaire décidés en 2016, mais en tenant compte des réalisations 2016 et 2017, ce qui permet de diminuer l'engagement budgétaire global sur la période de 2018 à 2020 pour les trois communes, par rapport au prévisionnel 2016.

Pour cette convention, la ville prévoit de financer son CCAS à travers sa subvention annuelle, pour un budget global de 56 028 € en 2018 et en 2020, et un peu plus en 2019, à savoir 62 528 € car c'est une année d'organisation de séminaire. Cette convention doit permettre, grâce aux participations des deux autres villes, et grâce à une subvention du Conseil départemental prévue en hausse, de ramener le budget résiduel pour le CCAS de La Celle-Saint-Cloud à 34 656,20 € en 2018 et 2020 et 37 906,20 € en 2019, l'année de séminaire. Les crédits nécessaires ont été prévus dans la subvention versée au CCAS intégrée au budget prévisionnel de la ville 2018.

Les actions concernées par cette convention unique de reconduction reprennent le périmètre de mutualisation adopté expérimentalement en 2016 pour chacune des trois communes. Le réseau est animé par un comité directeur du réseau, c'est notre organe de concertation, et il est composé des élus des trois villes et des directeurs des trois CCAS, ainsi que des deux personnes salariées de l'espace Emploi entreprise du Chesnay et la chargée d'insertion de Sésame et Dynamique emploi, ainsi que de la directrice du CCAS.

C'est La Celle-Saint-Cloud qui porte l'essentiel de ce dispositif et de son animation, et l'espace Emploi entreprise est porté par Le Chesnay. Il vous est donc proposé de valider cette convention 2018 – 2020, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer au nom de la ville. Le CCAS du 22 mars dernier l'a, pour sa part, validé à l'unanimité. Sachant que les deux autres communes ont aussi validé cette convention.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. C'est un projet important parce que c'est la première fois que nous mettons en place ensemble des actions qui deviennent des actions de territoire, et pas seulement communales, en matière d'emploi et d'insertion. C'est donc une vraie politique de territoire sur ces trois communes, on est dans un domaine où la synergie peut s'exercer au maximum, qui permet d'avoir une action efficace sur le plan de l'insertion.

Monsieur BLANCHARD

On a un petit bout de VGP. Est-ce qu'il n'y avait pas une logique, à moins que ce soit dans un deuxième temps, d'intégrer l'ensemble de cette action sur l'ensemble de VGP ?

Madame AUGERE

Tout ce qui est autour de l'insertion, qui effectivement faisait partie des compétences de l'ancienne intercommunalité CCCS, n'a pas été repris par VGP. Il n'y a pas de lien particulier avec VGP, néanmoins c'est cela qui nous a également poussé ici, dans le territoire, à créer tout de même cette intercommunalité en matière d'actions d'insertion.

Monsieur le Maire

Mais cela peut avoir un effet en tâche d'huile.

Madame AUGERE

Après, effectivement, d'autres villes sont intéressées par le réseau. Par exemple, la ville de Vélizy est venue nous rencontrer parce qu'ils ont envie, dans leur territoire, de réfléchir également à ce type de fonctionnement. Mais personnellement je tiens beaucoup à cette idée de bassin de vie.

Monsieur le Maire

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats positifs des engagements expérimentaux pris sur la période 2016 à 2017, en matière d'actions d'insertion mutualisées, par les 3 communes, Bougival, Le Chesnay et La Celle Saint-Cloud,

Considérant la proposition de convention ci-après annexée ayant pour objet la reconduction sur la période 2018 à 2020 en une seule convention simplifiée des actions d'insertion mutualisées de la période précédente à savoir 2016 à 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par les membres du CCAS le 22 mars dernier sur ce projet de convention,

Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille du 28 mars dernier,

Sous réserve de l'accord des conseils des deux communes partenaires qui ont validé ce projet de convention au niveau du comité directeur du réseau d'insertion,

Précisant que sur le plan budgétaire les crédits nécessaires à cette convention ont été prévus dans la subvention au CCAS et donc inscrits au BP 2018 de la Ville,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame la Vice-Présidente du CCAS et les deux collectivités partenaires la convention unique 2018/2020 pour les actions d'insertion mutualisées.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Convention pour un accompagnement au mariage civil

Madame LABORDE

Acte d'État civil, le mariage civil demeure une étape importante pour le couple. En effet, cette union scellée en mairie, outre la charge symbolique et émotionnelle qu'elle représente pour les futurs époux, confère des droits et des devoirs que nul n'est censé ignorer. Chaque année, une soixantaine de couples choisissent de se marier à La Celle Saint-Cloud. Il nous est apparu utile que les futurs mariés puissent disposer, s'ils le demandent, d'une information sur le déroulement de la cérémonie en mairie. Plus particulièrement les aider à mieux comprendre les aspects légaux du mariage, leur faire découvrir les articles du Code civil relatifs au mariage, mieux appréhender les différents types de régimes matrimoniaux, préparer au mieux la cérémonie du mariage civil.

La ville de La Celle Saint-Cloud propose donc d'accompagner la réflexion des couples, en s'appuyant sur une association ayant la pratique de ces actions à la préparation au mariage civil. Compte tenu de l'intérêt que représente l'action de cette association, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention et les éventuels avenants précisant les objectifs et les modalités de partenariat avec l'association « Cap mariage ».

Monsieur BARATON

J'ai regardé avec attention cette association qui a été créée en 1998 à Bordeaux et en 2002 dans les Yvelines. Y a-t-il vraiment une demande ? D'autre part, quelque chose m'interpelle, vous parlez de 60 mariages à La Celle-Saint-Cloud, cela veut dire que la moitié des gens qui se marient à La Celle-Saint-Cloud ne souhaitent pas que leur nom figure dans le journal municipal, puisque l'année dernière j'en ai dénombré 28. Est-ce que c'est le rôle d'une commune de mettre à disposition des salles ? Cela a certes un coût d'environ 300 € par an, renouvelable trois fois, j'aurais souhaité qu'il y

ait au moins un bilan au bout d'un an pour voir si cela sert vraiment à quelque chose. Il m'est arrivé de faire quelques mariages dans cette mairie, je n'ai jamais vu quelqu'un venir me poser des questions, dans le pire des cas on pouvait lui expliquer, cela m'étonne donc un peu. Et dans ce cas-là comment seront prévenus les gens qu'il y a ces dispositions ?

Monsieur le Maire

Détrompez-vous Monsieur Baraton, les gens posent des questions. S'il n'y a pas de demande, c'est vous qui le dites, mais il y a en tout cas une offre, une possibilité tout à fait facultative. Les articles du Code civil qu'on lit à l'occasion des cérémonies sont compliqués. On en a rajouté certains, le 371, paragraphe 1 est déjà beaucoup plus compliqué, et le 427 quelque chose est également très compliqué. Pour ceux qui le souhaitent, cela suppose un peu d'explication.

Madame LABORDE

Le constat qui est fait est que nous voyons tous de plus en plus de divorces, et parfois avec des couples mariés depuis très peu de temps. Il semble utile, même dans le cadre de la mairie puisque c'est elle qui porte ces valeurs républicaines du mariage civil, de donner un maximum de renseignements et d'aide pour que les couples puissent savoir à quoi ils s'engagent. C'est pour cela que les notaires viennent également avec, puisque dans le cadre des mariages il y a également un engagement sur les biens, les contrats etc., c'est donc important. Certes, ce n'est peut-être pas une demande quotidienne. Je peux vous dire qu'à chaque fois que je prépare un couple je prends plus d'une heure d'entretien avec lui. Les questions sont multiples, nombreuses et ce genre de réunion permet d'y répondre, dans le cadre d'un choix totalement libre, si les gens ne veulent pas venir ils ne viendront pas. Lorsque les gens viendront à la mairie prendre leur dossier, on leur donnera une proposition avec une date donnée, tout cela dans l'entière liberté de faire ce qu'ils souhaiteront. Il nous semble que les valeurs républicaines passent aussi par le mariage, par l'engagement et c'est important que la mairie se place sur ce terrain-là.

Monsieur BLANCHARD

Deux questions. Est-ce qu'il y a d'autres associations qui offrent ce genre de prestation ? On est toujours un peu embarrassé lorsqu'il n'y a qu'une association qui arrive sur un sujet par rapport à cela. Deuxième question : puisque nous paierons 150 € par session, est-ce qu'une session est pour plusieurs mariés. Par ailleurs, dans les 150 €, je suppose que c'est surtout le représentant de la Chambre des notaires qui a un coût, parce que sinon on ne sait pas ce que représentent ces 150 €.

Madame LABORDE

Il n'y a qu'une seule fédération d'associations qui propose cette formation à l'heure actuelle. Les 150 € ne représentent pas les notaires, puisque la Chambre des notaires délègue à un notaire qui vient à titre gracieux pour cette participation. Les 150 € représentent les frais de transport de l'association, les frais de papier, etc. Le nombre de sessions est en général de deux, on essaie de caler en fonction du nombre de couples qui vont venir, selon les saisons, si je puis dire. Une ville comme Versailles en a quatre, on peut envisager d'en avoir trois.

Monsieur DASSE

Je voulais juste attirer votre attention sur le fait qu'il est vraiment nécessaire que les couples de même sexe puissent bénéficier de la même qualité d'accueil, du même regard, et bien évidemment des mêmes conseils que tous les autres couples.

Monsieur le Maire

Cela va de soi.

Monsieur DASSE

Nous sommes d'accord, ça va de soi.

Madame LABORDE

Je pense que si vous avez lu attentivement le projet de délibération, vous avez lu qu'il était noté : « vu la loi du 17 mai 2013 portant sur l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe », la question ne se pose donc même pas.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 17/05/2013 portant sur l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Familiale et Sociale réunie le 28 mars 2018 pour accompagner la réflexion des couples souhaitant se marier civilement en s'appuyant sur une association ayant la pratique de ces actions à la préparation au mariage civil,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention et les éventuels avenants, précisant les objectifs et les modalités de partenariat avec l'association Cap Mariage.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. ANIMATION DE LA VILLE

1. Lancement d'une procédure de prise en concurrence préalable à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le domaine public

Madame NAPOLY

Vous savez tous que la ville de La Celle-Saint-Cloud recherche depuis de nombreuses années un avenir pour le Domaine des Frênes, qui permette la restauration de la Villa Viardot, le développement d'un projet culturel et l'ouverture au public du site, sans peser sur les finances de la commune.

La ville de Bougival a défini et travaillé à la mise en œuvre, depuis maintenant trois ou quatre ans, d'un projet culturel et touristique ambitieux, en lien notamment avec l'association du Centre européen de musique, né à la Villa Viardot, pour lequel elle recherche des partenaires, notamment européens. C'est dans ce cadre que la commune de Bougival a spontanément manifesté un intérêt pour l'exploitation d'une partie du Domaine des Frênes, comprenant une partie du terrain sur lequel se trouve la datcha d'Yvan Tourgueniev et la Villa Viardot, sous forme d'un bail emphytéotique dans

l'esprit de ce que la ville espérait conclure autrefois avec la fondation d'entreprise Ville et Patrimoine. Bail emphytéotique au terme duquel la ville de Bougival se propose de restaurer la Villa et de développer un projet culturel autour de la musique et de la littérature.

Nous avons donné un accord de principe de la ville, bien évidemment sous réserve de l'accord du conseil municipal et des formalités administratives et juridiques à accomplir, puisque cette proposition de Bougival correspond au souhait de la ville pour la Villa Viardot, et permettrait de voir émerger un projet culturel de territoire de grande ampleur et intéressant pour tous. Suite à cet accord, la ville de Bougival a candidaté au Loto du patrimoine, de façon à trouver des financements complémentaires à ceux qu'elle engagera et qu'elle souhaite s'engager à mettre sur la restauration de la Villa Viardot.

De notre côté, nous avons mis en œuvre une publicité restreinte pour s'assurer de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrente. Formalité résultant d'une loi d'avril 2017 mise en œuvre depuis juillet 2017 sur laquelle il y a très peu de précédents, dont les conditions de mise en œuvre restent encore assez peu évidentes. Suite à cette publicité restreinte, nous avons reçu deux courriers en mairie, dont un pourrait être qualifié de manifestation d'intérêt concurrente, sachant que personne ne sait définir cette dernière. À ce jour, il n'y a pas de jurisprudence, là on a une manifestation d'intérêt d'une personne qui serait intéressée par l'exploitation d'une pièce de la Villa Viardot ; on est tout de même assez loin de la totalité. Il n'en demeure pas moins qu'afin d'éviter tout risque dans la procédure, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence générale, qui va prendre un mois et demi puisque l'on envisage de la lancer tout de suite, et d'analyser le résultat de cette mise en concurrence.

Madame DELAIGUE

Ce n'est pas vraiment une question, c'est un sujet que l'on a débattu depuis tellement longtemps, on avait tout de même le souci que la datcha de Tourgueniev soit bien entretenu, on connaît toute l'histoire je ne vais pas rentrer dans les détails. Il nous semble que l'on tient là quelque chose de cohérent, et cela nous soulagerait peut-être d'un gros souci, et je pense donc que l'on peut dire qu'on y est favorable.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. On accueille très positivement votre approbation.

Monsieur BARATON

Je suis surpris d'apprendre qu'une autre personne a candidaté, parce qu'au dernier conseil municipal j'avais posé la question et il n'y avait que la ville de Bougival. C'est donc une nouvelle procédure, on est bien d'accord, c'est un bail emphytéotique entre deux communes. Je sais que ce n'est pas simple puisque je crois que c'est une grande première en France.

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Monsieur BARATON

J'ai quand même quelques interrogations : pourquoi est-ce que dans ce bail il n'y a pas tout l'ensemble de la propriété des Frênes ? Parce qu'il va rester à la ville, en toute propriété, les bois qui sont très difficiles d'accès, et dans les années qui viennent il faudra un entretien obligatoirement conséquent ; vu le relief on aura des problèmes. Le futur bailleur sera en droit de nous demander un entretien de l'extérieur, du parc.

Deuxièmement, c'est peut-être dans le projet définitif, mais pour l'instant on ne voit pas quel sera le montant du loyer. Parce qu'il y a une obligation du montant du loyer, même si c'est 1 € par an. D'autre part, j'ai cru comprendre qu'entre la version qui a été donnée la première fois et ce qui

semble se dessiner, on passe d'un bail de 25 ans à plutôt 30 ou 35 ans. Je sais aussi que Bougival n'a pas la capacité financière de tout faire. Et je me demande pourquoi on n'attend pas la concrétisation du plan « Bern » pour savoir combien serait alloué à la Villa Viardot. En fait, on fait un cadeau, on brade le patrimoine communal d'une certaine façon, il faut dire les choses comme elles sont. C'est un bien qui a été acheté par la commune il y a très longtemps, en 1977, après une lutte très compliquée entre deux maires, Monsieur Duchesne et Monsieur Vieljeux, et là on donne à la commune de Bougival, petite commune de 8 000 habitants qui aura les moyens de restaurer ce bien, alors que nous avec 22 000 habitants on n'est pas capable de le faire.

Monsieur le Maire

On ne donne pas, on prête, on garde, on échange.

Monsieur BARATON

Et il sera stipulé le phasage des travaux.

Madame NAPOLY

D'abord on va avoir l'offre de Bougival qui va répondre à cet appel d'offres. Pour le moment il est trop tôt pour dire quel sera le contenu de cette offre, et on verra bien s'il y en aura d'autres concurrentes qui seront plus ou moins intéressantes. Pour le moment, ce dont il a été spontanément question ne nous semble pas correspondre à une quelconque braderie du patrimoine communal, mais plutôt à une solution qui permette de valoriser le patrimoine communal, sans engager de fonds communaux.

Ce n'est pas la question du bail emphytéotique, c'est la question du dessaisissement de tout ou partie du droit de propriété d'une commune. Si c'était une vente on aurait la même chose, on serait soumis aux mêmes formalités de publicité ; ce n'est pas bail ou pas bail qui ait une importance.

Sur la capacité financière de Bougival, on est tous relativement au courant du fait qu'effectivement Bougival recherche activement des financements. Je ne vais pas revenir sur la conjoncture très favorable aujourd'hui sur la construction de ce projet ambitieux de la ville de Bougival autour des maisons Bizet, Viardot, Berthe Morisot, etc., qui semble tout de même se cristalliser d'une façon très positive. Je vais tout de même vous rappeler que le Conseil départemental investit fortement sur ce projet, cela veut tout de même dire qu'il y en a quelques-uns qui pensent qu'il est réalisable ; Europa Nostra, qui est certes un groupe de lobbying européen, mais très pointu dans ses choix et dans l'analyse des dossiers qui lui sont présentés, s'est vraiment beaucoup intéressé à ce projet. Pas seulement sur la valeur patrimoniale des lieux, mais plutôt sur leur caractère emblématique au niveau européen, que ce soit de la part de Tourgueniev, de la famille Viardot ou de Bizet. Je pense qu'il y a à l'heure actuelle une conjonction d'intérêt qui peut faire que ce projet fonctionne et fonctionne bien, au mieux des intérêts de tous et d'abord des amateurs de culture.

Sur la capacité financière, c'est bien pour cela que Bougival a candidaté au Loto du patrimoine, que si la candidature de la Villa Viardot a été retenue au Loto du patrimoine, ce n'est pas parce que c'est la Villa Viardot, c'est parce que c'est le projet autour de la Villa Viardot, c'est bien évident. Ce qui a emporté l'adhésion du choix de tel ou tel monument à restaurer, face à l'ampleur des candidatures qui ont été reçues par la mission Bern, c'est bien leur intérêt mais aussi la réflexion sur la capacité à ce qu'elle soit menée à bien. Or, nous avons là une conjonction d'acteurs qui ont la capacité de mettre en œuvre ce projet, avec un engagement de la ville de Bougival pour y participer de ses deniers. Bien évidemment, pas à la hauteur des 3 millions chiffrés et estimés nécessaires pour la restauration de la Villa, mais pour une partie de celle-ci, avec le concours de la DRAC et d'autres éléments de la Fondation du patrimoine. Nous pensons donc que cela vaut le coup de poursuivre, de façon à permettre à ce beau projet de voir le jour.

Monsieur BLANCHARD

Une question de forme. On a bien compris la procédure de mise en concurrence, cela veut dire qu'il y a une proposition alternative, en quelque sorte. Est-ce que vous pouvez dire de quoi ou de qui il s'agit, à moins que ce ne soit secret, je ne sais pas. Est-ce que la vraie raison est tout simplement parce que ce sont des gens qui seraient susceptibles de recourir si on ne faisait pas cette maison en concurrence ?

Monsieur le Maire

On ouvre une procédure de l'ordonnance d'avril 2017, apparentée aux marchés publics, je ne sais donc pas si l'on peut aller très loin dans ce que l'on dit publiquement. C'est pour cela que je pense qu'il faut garder une certaine sobriété dans nos propos publics. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur BARATON

On ne m'a pas répondu sur le parcellaire.

Madame NAPOLY

Sur le parcellaire on est resté sur l'enceinte du Domaine des Frênes. Il faut tout de même se souvenir que sur la partie boisée qui est au-dessus, il y a tout de même la question de l'aire de jeux Sabatier, sur laquelle la ville ne souhaite pas pour le moment se dessaisir de cette parcelle qui est importante puisque sous convention avec la Résidence Elysée 2.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017, l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé Domaine des Frênes, situé sur le territoire de la commune de BOUGIVAL, intégré dans son domaine public. Cet ensemble comporte deux constructions, dénommés Datcha Y. Tourgueniev et Villa Viardot, ainsi que d'un parc d'agrément boisé.

Considérant qu'en raison de la nécessité de rénover cet ensemble immobilier et, notamment, la Villa Viardot, et d'entretenir son parc d'agrément, la commune de La Celle Saint-Cloud a décidé de conclure un bail emphytéotique administratif. Cette autorisation d'occupation du domaine public portera sur une surface de 14 360 m² (lot A de la parcelle cadastrée section AH n°39, tel qu'il résulte du projet de division, effectué par M. Herviou, Géomètre expert), avec pour objet, conformément aux prescriptions d'urbanisme en vigueur, la restauration proprement dite de la villa, la mise en valeur du parc et son entretien, et le développement d'un projet culturel.

Considérant que l'autorisation d'occuper les dépendances domaniales ci-dessus mentionnées qui sera délivrée permettra à son titulaire d'exploiter une activité économique sur le domaine public de la Ville. Dans ces conditions, la commune de La Celle Saint-Cloud a décidé de procéder à une procédure de sélection préalable en vue de délivrer l'autorisation d'occupation du domaine public, conformément à l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que les services de la ville de La Celle Saint-Cloud seront chargés de procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

Autorise:

Monsieur le Maire à lancer la procédure de sélection préalable pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur une partie du Domaine des Frênes et à accomplir tous les actes nécessaires à l'occasion de la procédure.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Modification de la charte de démocratie locale des conseils de quartier

Madame THEARD

Le contexte de ce dont on va parler ce soir est en fait une évolution. Trois ans après la création des conseils de quartier décidée en conseil municipal de 2014, acté par un démarrage de réunions de conseils de quartier tout début 2015 sur la ville. À ce moment-là on avait ouvert, par une clause de révision dans la charte de ces conseils de quartier, la possibilité de les faire évoluer en fonction du bilan que l'on ferait trois ans après leur existence. Le moment étant venu, nous avons fait ce bilan avec tout les maires-adjoints de quartiers et il en est sorti la chose suivante : il est question là de faire évoluer, en ce sens de capitaliser, tout ce qui a très bien marché, que l'on considère comme de vrais points forts, et d'améliorer en fonction de ce que l'on a senti pour la ville, l'existant, pour coller à un certain nombre de principes qui nous semblent excessivement importants.

Sur la partie de capitalisation sur les points forts, il s'agit essentiellement de dire que trois quartiers cela correspond très bien à la typologie de la ville, Nord, Centre et Sud, avec une constitution d'un maire-adjoint de quartier, de conseillers municipaux et de 12 conseillers. Rester également sur notre mission de départ de ces conseils de quartier, qui est de représenter les Cellois de chacun des quartiers dans tous les événements proposés par la ville ; d'être de véritables relais d'information bidirectionnels, en montée et en descente d'information entre la mairie et les Cellois, une démocratie vraiment locale, de proximité ; faire remonter les difficultés, les problèmes éventuels et surtout tenter d'y répondre de la meilleure façon qui soit ; et avoir au sein de ces conseils de quartier une capacité d'initiative et d'être force de proposition sur des idées de projets d'amélioration vers plus d'animation, plus de convivialité et plus de lien dans la ville, autour de projets qui font sens localement et qui peuvent d'ailleurs être dupliqués dans d'autres quartiers de la ville. D'une certaine façon le fil rouge est vraiment de créer du lien avec la population et de développer la convivialité au sein de chacun des quartiers. On reste donc sur ces points forts, et on va capitaliser dessus parce que ce sont des éléments importants qui ont très bien marché, et on l'a vu dans nos trois conseils de quartier.

Néanmoins, on a vu qu'il y avait des choses qui pouvaient être améliorées, et notamment avoir une meilleure représentation géographique des Cellois. Parce qu'au sein des conseils de quartier il y avait notamment des quartiers, au sens ancien du terme, qui n'étaient pas spécialement représentés au sein des conseils de quartier. C'est important que l'on ait un organe dans ces conseils de quartier qui soit véritablement représentatif de toutes les parties de la ville, et au prorata de son nombre de Cellois, c'est un point fort d'amélioration. La deuxième chose c'est que l'on s'est dit qu'il pouvait être vraiment important et utile aux Cellois de pouvoir impliquer les associations existantes, les conseils syndicaux de copropriétés, et d'ajouter peut-être des membres désignés par ces associations, ces conseils syndicaux de copropriétés aux 12 conseillers, pour faire redescendre encore plus facilement l'information, sachant que ce sont déjà des relais utiles à la ville.

Enfin, sensibiliser ces nouveaux conseillers de quartier à une notion encore plus forte d'engagement et de responsabilité dans le cadre de leur mission. En les incitant à signer une charte, que l'on va vous mettre sur le slide suivant, une charte d'engagement, qui est vraiment du bon sens, mais vraiment dans le sens de « je ne viens pas ici par hasard, je suis au sein de ce conseil de quartier pour y faire des choses, et je m'engage de la meilleure façon possible à être présent et à m'impliquer ».

Enfin, augmenter encore plus la reconnaissance et la visibilité. On a conscience qu'on ne les a pas toujours rendu excessivement visibles, je pense donc qu'il y a des choses à faire, des idées comme le trombinoscope ou des signes distinctifs lors des événements. Et puis vous voyez encore une amélioration qui est d'être encore plus proactif sur le partage d'informations liées à des projets transverses, à des événements importants, des calendriers de manifestations, etc. Là aussi de pousser un certain nombre d'informations vers ces conseillers.

La charte d'engagement a cette écriture-là : « Je m'engage à participer aux conseils de quartier qui se réuniront de deux à quatre fois par an ; prendre à cœur ma mission de conseiller de quartier en étend un relais d'information actif et efficace avec les habitants de mon secteur ; exprimer mon opinion ; remonter les difficultés ; proposer des solutions ; apporter des idées nouvelles », parce qu'on en a toujours besoin et qu'on est bien meilleur à plusieurs, « Etre acteur des projets initiés par mon conseil de quartier pour développer la convivialité, participer à l'animation de la ville ». Là, je fais référence à des choses comme le projet de village de Noël, né dans le quartier nord et qui pourrait faire des petits ailleurs. On a bien vu que dans ce conseil de quartier il y avait la notion d'être acteur de, il a véritablement été porté par des conseillers de quartier, c'est important pour nous de le souligner et de l'encourager. « Représenter les Cellois de mon secteur aux événements organisés par la ville ». Je vous dirai à quel moment cette charte sera présentée aux futurs volontaires candidats au tirage au sort.

Voici la carte de la ville, vous l'avez bien en tête. On a voulu montrer qu'il y a effectivement le quartier Nord dans son ensemble, qui est donc fait de huit quartiers comme on le sait, on a Beauregard que l'on a subdivisé en six secteurs qui font sens, on s'est appuyé sur ceux qui savent, les maires-adjoints du quartier Sud, et au Centre vous avez effectivement les quartiers de la Châtaigneraie, des Gressets, Caravelle et Petit Beauregard qui font aussi une unité. On a donc ici dessiné les subdivisions des quartiers tels que vous les connaissez.

La composition des nouveaux conseils de quartier dès qu'ils seront faits, pour partie par tirage au sort, et pour partie par désignation par les associations et les conseillers syndicaux, de membres de ces associations et conseillers syndicaux, devient : quartier Nord, 1 maire-adjoint, 2 conseillers municipaux de la majorité, 12 conseillers tirés au sort représentant la totalité des quartiers. Lors du tirage au sort, on fera des sous-tirages par sous-quartiers, pour qu'il y ait vraiment une représentativité de la ville, plus, pour le quartier Nord, 5 conseillers désignés par les copropriétés Elysée 1, Elysée 2 qui seront donc au nombre de 2, un pour chaque. Par la copropriété DSFA il y en aura 1, par l'association Feuillaume il y en aura 1, et par l'association Les amis du Bourg il y en aura 1. Cela fait donc 17.

Pour le quartier Centre, idem : 1 maire-adjoint et 2 conseillers municipaux de la majorité, 12 conseillers tirés au sort représentant tous les quartiers sans exception, avec des tirages au sort pour chacun ; 5 conseillers désignés pour représenter La Châtaigneraie par 1 membre ; l'association des Gressets par 1 membre ; la copropriété Petit Beauregard 1 membre à nouveau ; la copropriété Nouvelle Caravelle et la copropriété Résidence Bel Ebat. Ce qui fait à nouveau 17 conseillers.

Le quartier Sud, parce qu'il n'a pas d'association établie et pas de syndic de copropriété, il s'agit de rester sur le maire-adjoint, 2 conseillers municipaux de la majorité, 12 conseillers tirés au sort représentant les 6 quartiers que vous avez vus sur la carte.

L'agenda est le suivant : on est aujourd'hui le 10 avril, à peu près au milieu du slide. Ce que l'on a fait en amont, en janvier – février, c'est la cartographie précise pour la ville, en fonction du nombre de Cellois, du nombre de candidats possibles, etc. ; la nouvelle charte de démocratie des conseils de quartier que vous avez en annexe ici pour le conseil municipal de ce soir ; la charte des engagements qui est nouvelle et que je vous ai lue ; et les cartes détaillées que vous avez également vues en slide. En mars nous avons fait une publication dans l'édito du magazine ; la présentation de cette évolution des conseils de quartier, à la fois au groupe majorité et à la fois aux deux commissions Finances et Animation de la ville.

Ce soir il est donc proposé une délibération dans ce conseil municipal. La suite à venir est en mai pour s'attaquer à la prise de contacts, surtout l'appel à candidatures, à la fois vers des Cellois qui seront tirés au sort et qui seraient volontaires. Je précise qu'il y a des gens dans les conseils de quartier aujourd'hui qui auraient probablement envie de rester dans le conseil de quartier, bien évidemment c'est ouvert à tout le monde, sans restriction. Ce n'est pas parce qu'on a fait partie du conseil de quartier que l'on ne peut pas y retourner. Communication du process de tirage au sort ; finalisation des candidatures ; et briefing des candidats. Il s'agit de les recevoir et de leur parler de cette charte, à la fois de les sensibiliser et à la fois d'avoir cet échange pour qu'ils soient à l'aise avec le fait de s'engager. En juin ce sera l'heure du tirage au sort des conseillers ; la désignation des membres des associations et des conseillers syndicaux. Là on aura fait la constitution complète des nouveaux conseils de quartier, et on pourra communiquer en juillet et surtout démarrer les premiers conseils de quartier avant de partir en vacances.

Monsieur le Maire

Merci Agnès. Qui veut intervenir ?

Madame DELAIGUE

J'ai étudié attentivement cette charte de la démocratie locale, on en a d'ailleurs parlé en commission. Je voulais déjà regretter simplement que nous n'ayons pas eu le document de présentation, ainsi que je l'avais demandé à la réunion. Cela aurait été bien pratique parce qu'il y avait les compositions par sous-quartier que nous n'avons pas ici. Ici il est mentionné, dans la charte de démocratie locale : « voir en annexe », mais on n'a pas d'annexe, à part le document d'engagement. Je regrette cela parce que cela aurait tout de même été précieux pour discuter aujourd'hui.

Autre point que j'ai évoqué en commission, c'est : « créer du lien avec la population, transmettre des informations aux habitants », ce ne sera pas possible puisqu'on ne pourra pas communiquer. Vous nous l'avez dit en commission, les comptes-rendus ne seront pas publiés sur le site, tout ce qui sera dit lors des conseils de quartier restera dans les conseils de quartier. Une fois par an, si j'ai bien compris, il sera sans doute fait un bilan, peut-être en conseil municipal. Mais les membres des conseils de quartier n'auront pas la capacité matérielle de communiquer avec les habitants de leur secteur ou de leur sous-secteur ; en fait c'est théorique. C'est ma réaction, après on peut en discuter bien sûr.

Au niveau de la composition des conseils de quartier, je n'avais pas le fameux tableau que l'on vient de voir, je crains que ce soient des groupes trop importants. Le quartier Nord : 17, 20 pour le Centre, et plus de 15 pour Beauregard. Pour Beauregard je rajoute également que vous n'avez pas mis d'associations de locataires, or il est vrai qu'on ne la voit pas trop intervenir en ce moment mais l'ALB existe quand même malgré tout. Comme je l'ai d'ailleurs annoncé en réunion, je les ai contactés, j'attends donc des réponses. Il ne faut pas exclure l'ALB, elle existe malgré tout, s'ils sont plus nombreux. D'autant plus que, et vous avez très bien évoqué cela en commission, il y a tout de même votre gros projet de rénovation à Beauregard et il faut que ce conseil de quartier soit étoffé par des représentants d'associations.

Madame THEARD

Dans l'ordre de vos questions, la première des choses, et vraiment je crois qu'il faut que l'on se parle vrai là-dessus : les conseillers de quartier sont précisément des relais, si possible très actifs, pour diffuser les informations utiles aux Cellois. C'est leur mission et c'est précisément ce que l'on va leur engager à faire le plus possible. Il faut savoir que dans ces conseils de quartier sont véhiculées un certain nombre d'informations, par maire-adjoint et par l'actualité, etc., et même éventuellement des informations qui peuvent venir des conseillers de quartier, plus, les interventions de bon nombre, voire tous, de maires-adjoints sur des sujets d'intérêt du moment, ou pas, mais en tout cas d'intérêt : sécurité, urbanisme, scolaire, transport, voirie, etc. Ce que l'on souhaiterait vraiment, et ils auront cette mission-là, c'est justement de redescendre l'information de la façon la plus diffusée possible. Ils pourront le faire, ce n'est pas parce que les comptes-rendus ne seront pas sur le site de la ville, et on a dit que ce n'était pas forcément une très bonne idée parce que c'est au contraire aux conseillers de quartier d'aller effectivement relayer ces informations. S'ils ne le font pas, on y perdra beaucoup, mais ils pourront le faire parce que c'est leur rôle. C'est à eux d'aller « au-devant de », en étant beaucoup plus visibles, et c'est notamment à eux de s'appuyer sur les associations et les conseillers syndicaux. C'est une réalité en fait, soit on y croit, et nous y croyons vraiment, mais c'est précisément leur rôle. C'est aussi de remonter, d'aller donc au maximum au contact de la population.

Le deuxième point, si je me souviens bien, c'était sur le fait que cela allait faire de gros conseils. Cela ne fera pas le nombre que vous avez dit puisque cela fait précisément 17 + 3 pour le Nord, 20, 20 pour le Centre et 15 pour le Sud. Ce qu'il faut savoir, pour l'avoir vécu pendant une douzaine de conseils de quartier, c'est que l'on n'a jamais la totalité des membres. Je suis assez convaincue de la multiplicité et de la richesse également des idées, de confronter les informations et d'être plus intelligent à plusieurs. On n'est jamais 17, nous n'avons jamais été 15 en conseil de quartier, et pourtant nous avons un conseil de quartier assez présent ; c'est vraiment complètement gérable mais en mode intelligence collective.

Il y avait une autre question sur l'implication à Beauregard et je trouve qu'elle est intéressante. En effet, c'est 12 parce qu'aujourd'hui il n'y a pas d'association, et en même temps avec ce projet autour de Beauregard, il est vraiment essentiel d'être encore plus présent. Si jamais il y avait une association qui commençait à être un peu représentative, et qui voulait s'impliquer, ce serait une très bonne idée de l'intégrer.

Monsieur le Maire

Oui, il faudra évidemment associer l'ALB qui existe.

Monsieur BARATON

Sur le principe, on ne peut qu'être d'accord avec ce genre d'initiative. La seule chose c'est que l'on a bien vu, notamment sur le quartier de Beauregard lors du tirage au sort, qu'il y avait pile le nombre de gens qui souhaitaient faire partie du conseil de quartier ; je crois qu'il y avait une personne de plus. Le problème c'est qu'à partir du moment où vous avez sérié, ce qui peut se concevoir, un ensemble, si jamais vous n'avez pas de représentants sur ces ensembles précis, qu'allez-vous faire ? Est-ce que vous maintenez le nombre ou y aura-t-il des secteurs non représentés ?

Même chose pour le quartier Nord où vous avez fait Elysée 1 et 2, mais vous avez autant de gens à l'Orangerie qu'à Élysée 1, vous avez autant de gens à Sainte-Claire qu'à Elysée 1, il y a donc un problème de représentation. Si un secteur n'est pas représenté est-ce que cela peut tout de même permettre d'avoir toujours le même nombre ?

Une dernière chose : j'aurais également aimé que l'on ait un compte-rendu un peu plus concret sur ce qui a été fait à partir des propositions des gens qui faisaient partie de cette commission.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il faut effectivement faire attention à ce que les circonscriptions, si j'ose dire, soient bien représentatives des gens, que l'on n'oublie pas de résidence.

Madame THEARD

En fait c'est le cas parce que nous sommes partis du nombre de Cellois, on a donc tout détaillé par sous-secteurs. À l'Orangerie, il n'y avait pas d'association ni de syndicat de copropriété, en revanche il y a X Cellois, il nous faut donc un représentant pour l'Orangerie.

Monsieur TEYSSIER

Je vais répondre pour Beauregard, on a essayé de déterminer six secteurs, parce qu'au vécu on s'est aperçu qu'il y avait une localisation pratiquement que sur un seul secteur, et tous les autres secteurs de Beauregard n'étaient pratiquement pas touchés ; le découpage est là pour ça. On a fixé des frontières de cette façon, mais on n'est pas à une rue près pour pouvoir être dans un autre sous-quartier. On en n'est pas arrivé à ce point-là, mais pour que l'ensemble reste tout de même uniforme, que l'on n'est pas une concentration à un seul endroit.

Monsieur BLANCHARD

Cela pose une question. Je suis tout à fait d'accord avec le principe de se laisser une certaine liberté, mais je crois que l'on va se trouver très vite coincé par le fait qu'on aura le bon nombre à un endroit mais pas assez à l'autre, je crains que l'on se mette dans une situation impossible.

Puisque j'ai la parole je reviens au tout début. Vous avez dit, Madame Théard, que les trois conseils de quartier correspondaient bien à une typologie. Je rappelle le débat que l'on avait eu à l'époque, on a essayé de créer trois quartiers cohérents, on n'a pas trouvé mieux. Avec la difficulté de Beauregard qui ne représente qu'une résidence, on a admis que l'on ne pouvait pas faire autrement, et surtout le quartier Centre qui est une espèce de machin au milieu qui ne correspond certainement pas à un quartier homogène. C'était juste pour le rappeler, il ne s'agit pas de remettre en cause le fait que l'on ait coupé comme ça, parce que je ne pense pas que l'on aurait pu proposer quelque chose de mieux, mais ce n'est pas complètement satisfaisant.

Ce que je crains derrière la proposition qui nous est faite, c'est qu'en précisant on finisse par faire un truc moins vivant qu'auparavant. Déjà les sous-quartiers, cela veut dire qu'on essaie de s'imposer (puisque vous avez dit qu'on se laisserait de la marge de manœuvre, je veux bien admettre je le souhaite), de bien représenter tout le monde. À la fin, on n'aura plus que des gens en représentation, en train de défendre leur sous-quartier, le cas échéant, contre les autres. Je caricature un peu mais dans un conseil municipal on représente des différences d'approche d'ordre général. Ce que je crains dans cette nouvelle représentation, déjà on a un tirage au sort qui est un peu un pis-aller. Mais on va arriver à un truc qui me paraît d'autant plus bizarre que dans le même temps on admet une représentation des associations de quartiers, ou des associations liées à des résidences qui ne seront que le porte-parole des intérêts de leur résidence. C'est ce que je crains un peu, l'idée d'un conseil des quartiers est de donner de la vie, de faire des propositions, de confronter, et là on peut craindre que ce soit plutôt le bureau des pleurs, et « machin a plus que moi et j'ai moins ».

Monsieur le Maire

On peut toujours tout craindre, y compris que le ciel vous tombe sur la tête, mais cela peut également ne pas arriver. On va tester cette formule-là, vous êtes bien d'accord que les modes de désignation démocratiques sont multipliés à l'infini depuis les Grecs, on peut donc en créer de nouveaux, c'est très compliqué. Mais ce qu'a bien présenté Agnès tout à l'heure, c'est que l'on a essayé de tenir compte de ce qui marchait dans le système actuel, et d'en corriger ses défauts, c'est une petite progression.

Madame THEARD

On n'est surtout pas en train de dire que le système est parfait comme ça, et que l'on est dans la grande vérité avec un grand V. On dit simplement que l'on a tout de même bien vécu les choses, qu'il y a des choses qu'il faut garder, d'autres qu'il faut améliorer, dans l'intérêt des Cellois. Je pense que tout est une question d'objectif et d'animation. Pour aller gérer les intérêts des uns et des autres, dans un esprit beaucoup plus collectif que le voudraient les gens, cela se fait mais il faut les emmener sur un objectif un peu plus commun et cadrer les choses au départ. De toute façon cela s'est déjà fait comme ça dans les conseils de quartier, il y a des sujets qui n'ont pas été traités pour aller vers plus de sens pour tout le monde.

Madame LABORDE

Effectivement, le quartier Centre dont on a parlé est un quartier un peu difficile, on ne peut pas dire le contraire. Je pense que la première expérience de ces trois ans passés fait que cette représentation n'était pas bonne, puisque nous avons 9 représentants entre Bel-Ebat, la Châtaigneraie et le Petit Beauregard, cela n'allait donc pas. Je pense que cette répartition en sous-quartier permet déjà d'avoir, entre autres pour un grand secteur comme ça, mais je crois aussi pour tous les autres, une vie plus importante « localement ». Et plutôt que de se dire que l'on va aller l'un contre l'autre, je pense que l'on peut plutôt se dire que l'on a trois ou quatre forces un peu importantes, et les faire travailler ensemble. Il me semble qu'il y aura une énergie beaucoup plus importante en ayant comme ça ces représentations en sous-quartiers qui nous manquent vraiment à l'heure actuelle.

Lorsque vous disiez tout à l'heure que l'on avait pile poil le nombre de candidats la dernière fois, cela n'est pas exact puisque l'on avait une liste de personnes, en tout cas dans mon quartier entre autres... (Brouhaha inaudible). Pardon, je me suis trompé et je m'en excuse. Je pense qu'à l'inverse cette répartition est bonne et ne fera que stimuler, après il revient à nous, maires-adjoints, de stimuler.

Madame DELAIGUE

En fait, Agnès et Valérie disent la même chose, c'est à nous d'animer. C'est-à-dire que pour que cela fonctionne, je me permets aussi de revenir sur ce point, il est essentiel que les présidents soient de bons animateurs pour que l'objectif soit atteint.

Monsieur le Maire

Ils ont été choisis pour cela.

Monsieur BARATON

Si j'ai bien lu le timing, l'élection aura lieu courant mai, c'est ça ? Nous sommes le 10 avril, comment allez vous avertir les gens, d'une part qu'il y ait un renouvellement des membres, et d'autre part qu'ils appartiennent à une zone bien précise et qu'il serait bon qu'il y ait un représentant dans cette zone ? Ou alors il faut faire une diffusion individuelle par zone, parce que si vous le mettez dans le journal municipal, ça fera la même chose que la dernière fois, c'est-à-dire que très peu de gens s'inscriront, il ne faut pas se voiler la face.

Madame THEARD

On communique dans Le Cellois magazine de mai. Par ailleurs, on va être proactif sur la prise de contact auprès des gens qui pourraient être intéressés à prendre ce type de mission. On a donc cette mission d'aller rencontrer les gens pour leur proposer de faire partie des conseils de quartier.

Monsieur le Maire

Ou du moins les résidences.

Madame THEARD

Les résidences et en parler autour de nous pour savoir ceux qui voudraient rejoindre un conseil de quartier qui se portent candidats. En d'autres termes, nous avons de la publicité à faire, tout le monde ici, il est important que l'on porte tous la même initiative.

Monsieur BARATON

Il faudrait tout de même faire très attention à ce que les conseils ne soient pas un vecteur du groupe majoritaire. Lorsque vous dites que vous allez contacter des gens, il faut qu'il y ait le maximum d'informations, comme on arrive à la fin de ces conseils de quartier, il eût été intéressant qu'il y ait un bilan de chaque conseil, que les gens s'expriment sur ce qu'ils ont eu de positif ou de négatif. Mais je pense qu'il faut qu'il y ait une large diffusion et que ce soit un acte volontaire, et pas parce que l'on appelle untel ou untel pour qu'il en fasse partie.

Monsieur BLANCHARD

On propose une charte d'engagement, ce qui signifie qu'il y a eu quelques dysfonctionnements en amont, parce que je suppose que l'on n'aurait pas besoin de proposer une charte. Je serai assez partisan que la charte soit un peu plus positive, avec la notion d'intérêt commun. Là on a vraiment l'impression que c'est une représentation des petits intérêts, comme je le disais tout à l'heure un peu le bureau des pleurs ou quelque chose comme cela. Ce n'est pas exactement cela, je caricature bien sûr.

Monsieur le Maire

Apportez des idées nouvelles.

Monsieur BLANCHARD

C'est un peu ce que je vous ai dit, dire que ces conseils de quartier travaillent pour l'intérêt collectif et l'animation ou l'amélioration de la ville.

Monsieur le Maire

Apporter des idées nouvelles au service de la ville, ça vous va ?

Monsieur BLANCHARD

Oui, si vous voulez. Pendant que j'y pense, on a bien reçu cela par mail mais chez moi il était spamé, comme c'est souvent le cas des mails de votre secrétariat. Je ne sais pas si je suis le seul, ce qui fait qu'il était côté poubelle que j'ai dû ouvrir pour le retrouver. Je ne sais pas si c'est mon pare-feu qui est anti-Cellois ou quelque chose comme ça (*rires*).

Madame LABORDE

Je ne veux pas rallonger mais je pense que c'est tout de même important, je suis un peu étonnée de ce que je viens d'entendre qui est qu'il y aurait des représentants de la majorité. Je pense que l'on est à la fin de cette présentation des conseils de quartier, mais en fait le but n'est, en aucun cas de représenter tel ou tel fonction ou groupe, on est vraiment là au service des Cellois. C'est-à-dire que lorsque l'on fait un marché de Noël ou un pot de quartier aux Gressets, par exemple, on n'est pas là pour savoir si on va faire marcher tel ou tel groupe, on est là pour les Cellois. Je crois que c'est vraiment cela qui est important dans ces conseils de quartier, sinon cela n'a aucun intérêt.

Madame DELAIGUE

Je voulais demander à Agnès s'il était possible qu'à l'issue de ce conseil on reçoive votre présentation et la carte des sous-secteurs, s'il vous plaît, merci.

Monsieur le Maire

Réponse oui. Très bien. Je mets aux voix, moyennant l'amendement de Monsieur Blanchard (*rires*) : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention, c'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 24 juin 2014 fixant le périmètre des quartiers constituant la commune et dotant chacun d'eux d'un conseil de quartier.

Vu le bilan des activités des conseils de quartiers effectué à mi-mandat,

Vu la proposition d'une nouvelle charte de la démocratie locale des conseils de quartiers,

Vu l'avis favorable de la commission Animation de la ville du 29 mars 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 34
Abstention : 1 – M. MICHEL

Décide

D'approuver la nouvelle charte des conseils de quartiers et ses annexes définissant les principes de fonctionnement de ces conseils, ci-jointes.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Avenant n°1 au 6ème Contrat départemental 2016 – 2019

Monsieur TEYSSIER

Je vais juste faire un petit rappel sur le Contrat départemental. Je rappelle qu'il est en général établi sur trois ans, qu'il permet d'avoir un apport de financement sur des actions d'équipements menées par la ville. Lorsque je dis « équipements », cela peut aller un peu plus loin, c'est-à-dire des aménagements d'espaces publics. Je rappelle que le montant de cette subvention est établi sur un minimum de trois actions, mais il peut y en avoir davantage, et que l'action la plus importante doit être inférieure à 600 000 € pour un montant plafonné total de 1,5 million. Le pourcentage d'attribution de la subvention est de 30 %. Ces éléments ont été valables pour les contrats précédents, et seront valables pour le contrat et l'avenant sur le contrat d'aujourd'hui.

L'avenant portera, par rapport au contrat établi avec le département sur le contrat n°5 qui portait sur l'aménagement des espaces publics Victor Hugo réalisé en 2016, sur la rénovation de la salle municipale Caravelle (ce projet est donc ajourné, on pourra y revenir) ; la création d'un centre de loisirs Morel de Vindé dont le marché est en cours, les plis vont être ouverts prochainement, et les travaux devraient commencer début juillet ; la rénovation énergétique du groupe scolaire Morel de Vindé, dont l'étude est en cours, prévue en 2019.

Je rappelle tout de même que c'est important, parce que si l'on fait le bilan d'un certain nombre de contrats, on s'aperçoit que sur le contrat n°3 cela a permis de réaliser la Place du Jumelage, de revoir le hall de l'Hôtel de ville, de rénover Saint-Pierre- Saint-Paul sur l'extérieur, de revoir la

sécurité de l'Hôtel de ville. Sur le contrat n°4 cela a permis de travailler sur l'atelier de sculpture, sur la salle polyvalente de l'ancienne mairie. Sur le contrat précédent, cela a permis d'avoir des financements pour le théâtre, pour l'ascenseur de l'Hôtel de ville, pour la Place Berthet, pour l'aménagement du centre social, espace André Joly maintenant, et l'espace de jeu Dunant.

Je dis donc que ce contrat est relativement important puisqu'il nous permet de réaliser un certain nombre d'actions, avec une participation de 30 % du département.

Pourquoi cet avenant ? Actuellement nous travaillons avec la copropriété La Caravelle, il y a les copropriétaires proprement dits, le propriétaire du Monoprix qui est la société Alion, et nous-mêmes. Il y a donc un certain nombre de problèmes, cela n'avance pas aussi vite que nous le voudrions, qui font qu'actuellement les travaux pour la Salle Caravelle étaient envisagés pour 2017, voire 2018 et nous aurons du retard. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas les faire, on en parlera peut-être plus tard en conseil municipal, mais actuellement nous ne sommes pas prêts. Nous avons deux solutions : on supprime cette opération, ou éventuellement on la remplace par une ou deux autres opérations, ce qui nous permettra de conserver la subvention du Conseil départemental. C'est donc tout à fait l'objet de cet avenant.

Sur l'ensemble des projets mentionnés ci-dessus, la Salle Caravelle prendra un peu plus de temps, conformément au règlement du contrat départemental, il est proposé de solliciter le Conseil départemental pour remplacer le projet de rénovation de la Salle Caravelle par deux autres opérations qui seront, elles, achevées en 2019. À ce moment-là, on pourra repartir sur un nouveau contrat. Dans ce cadre, il est envisagé d'intégrer au contrat en cours la rénovation du gymnase Morel de Vindé et le remplacement de la chaudière et la réhabilitation du chauffage du groupe scolaire Henri Dunant. Les travaux ont été estimés et une première tranche est programmée en 2018. Il est proposé de faire une demande de subvention pour ces projets à 100 000 €, et 250 000 € qui correspondent à l'estimation de l'action substituée. Le montant de la subvention allouée par le département resterait identique au contrat initial, à savoir 30 % du montant, hors taxes des travaux estimés, pour la rénovation de la Salle Caravelle, soit une subvention de 105 000 € pour ces deux projets. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cet avenant n°1 au contrat n°6.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Je crois que tu as bien fait de préciser qu'il ne s'agit pas d'abandonner le projet Caravelle, au contraire, nous y tenons particulièrement. Nous le réaliserons mais comme il prend un peu plus de temps pour des raisons techniques et juridiques, nous substituons deux projets qui auraient de toute façon été réalisés pour solder le contrat départemental, et repartir le plus vite possible sur un autre contrat départemental.

Monsieur BARATON

C'est anecdotique, mais dans le document que nous avons il est marqué « création d'un centre de loisirs Morel de Vindé en 2018 », dans la notice officielle que nous avons c'était marqué 2017. On s'est donc remis au goût du jour dans celui-là, c'est très bien.

Je voudrais revenir sur la Salle Caravelle. C'est un serpent de mer, on sait que c'est très compliqué, mais en commission des Affaires techniques j'ai tout de même dit et évoqué le problème du parking de cet ensemble. C'est a priori un parking public, mais qui, en fait, est en très grande partie le parking privé des gens de la résidence. Peut-être que dans la négociation y aurait-il quelque chose à mettre sur le terrain, parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui les copropriétaires n'ont pas du tout envie de payer pour des travaux conséquents, de refaire complètement cet immense parking en termes d'isolation. Sinon ce sera toujours la même situation dans dix ans, c'est-à-dire que les gouttières sont dans la Salle Caravelle et non pas au-dessus.

Monsieur TEYSSIER

Il est sûr que ce parking n'est pas privé, c'est la ville qui le gère. À ce sujet, il y avait un certain nombre de points, et en particulier de risques, parce que l'on s'est aperçu qu'il commençait à y avoir un certain nombre de poids lourds qui allaient sur ce parking. Sachant qu'il y a tout de même des salles au-dessous, il y a eu une limitation d'accès à un certain nombre de véhicules. C'est-à-dire qu'on ne peut pas aller sur ce parking avec des véhicules supérieurs à 3,5 tonnes, l'affichage a été effectué.

Attention parce que lorsque l'on parle des copropriétaires, il y a les propriétaires d'appartements et d'un certain nombre de magasins, et il y a aussi un gros propriétaire qui s'appelle la société Alion. La difficulté n'est pas uniquement celle d'un certain nombre de propriétaires, appartements ou petits commerces, mais également de la société Alion qui paierait la plus grosse somme par rapport à l'ensemble des travaux. Il y a derrière tout cela un problème important, tout simplement parce que la société Alion nous dit qu'elle veut bien payer sur un parking à cet endroit, mais ils viennent de réaliser des parkings souterrains totalement utilisés et qu'ils ont financé à 100 %, alors qu'on va leur demander de participer à des parkings en plein air sur lesquels ils auraient à mettre la plus grosse somme. Ce sont ces éléments-là qu'il faut rapprocher, je ne fais pas un procès de l'un des propriétaires ou des autres propriétaires. Par rapport à ce sujet-là, pour essayer de trouver des alternatives, un courrier est parti il y a moins d'un mois, nous avons eu un certain nombre de conseils d'entreprises, et on est en train de monter une réunion qui réunira le conseil syndical et la société Alion, par rapport à un certain nombre de propositions qui pourraient être faites pour essayer d'avancer sur le projet. Mais tant que cette réunion n'aura pas lieu, tant que nous n'avons pas avancé, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : votes contre ? Abstentions ? Trois abstentions, c'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 du règlement des contrats départementaux adopté par délibération du Conseil Général des Yvelines le 27 Juin 2003,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 avril 2016 sollicitant un contrat départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 juin 2016 accordant un contrat départemental à la commune de La Celle Saint Cloud,

Vu le contrat signé le 29 août 2016 entre le Conseil départemental des Yvelines et la commune de La Celle Saint Cloud,

Vu les pièces du dossier demande d'avenant N°1 au contrat départemental N°6,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

Arrête le programme définitif de l'avenant au contrat départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,

Sollicite la modification du contrat départemental N°6 par voie d'avenant N°1,

S'engage à :

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental des Yvelines,
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans,
- présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur,
- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune est propriétaire.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Déclaration préalable restaurant Le Petit Chez Soi – création de toilettes PMR dans la cour intérieure

Monsieur TEYSSIER

Le problème que l'on a à régler c'est que les toilettes sont à l'étage, et surtout qu'elles ne sont pas accessibles aux PMR. L'objet est tout de même de créer des toilettes qui soient accessibles à toutes les personnes.

Il y a deux choses dans cette délibération : d'une part une autorisation de travaux, et d'autre part une déclaration préalable parce que l'on va toucher à une porte, donc à une façade. Concernant l'autorisation, comme c'est un ERP, il faut l'autorisation pour construire ces toilettes dans la petite courette derrière. Cette délibération est donc sur deux objets : une autorisation de travaux et une déclaration préalable.

La ville a programmé ces travaux pour créer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite au restaurant Le Petit Chez Soi, bâtiment dont elle est propriétaire. Cet aménagement est prévu dans la cour intérieure, accessible depuis la salle du restaurant. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au budget primitif. Ce projet d'extension d'un établissement recevant du public nécessite l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une autorisation de travaux, et une déclaration préalable pour la création de sanitaires PMR dans la cour intérieure du restaurant Le Petit Chez Soi, qui sera instruite par le service Urbanisme. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux et la déclaration préalable permettant la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le PLU,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 mars 2018,

Considérant que cet aménagement entre dans le cadre de la politique municipale en matière d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été prévus au Budget primitif communal 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à déposer l'Autorisation de Travaux et la Déclaration Préalable permettant la réalisation de ce projet d'extension de cet Etablissement Recevant du Public pour la mise aux normes en matière d'« accessibilité handicapés » par la création de toilettes PMR dans la cour intérieure du Restaurant Le Petit Chez Soi.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Demande de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour la mise aux normes « accessibilité handicapés » des quais bus du programme 2018

Monsieur SCHNELL

La ville a une soixantaine de quais bus que nous nous étions engagés à rendre accessible aux PMR en 2018. On arrive à la fin du programme, cinq lignes seront passées aux normes cette année, les arrêts sur les lignes 28 et 30, la ligne 30 étant elle-même la plus récente des lignes que nous avons : la gare de La Celle-Saint-Cloud, Victor Hugo, Orangerie, Grande Terrasse et Rousseau sur la ligne 27 – 28.

Le montant total des travaux est estimé à 82 500 € HT, la subvention classique du STIF sur ces travaux est de 75 % du montant hors taxes, nous serons donc subventionnés au niveau de 61 875 €. La délibération consiste donc à approuver ce programme qui permet de terminer le programme global de mise aux normes des quais, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du STIF.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme pluriannuel de mise aux normes des quais bus engagé par la ville,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 mars 2018,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme ont été prévus au Budget primitif communal 2018, pour un montant total estimé à 82 500€ HT,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le syndicat Ile-de-France Mobilités,

Considérant que le montant de la subvention attendue est estimé à 61 875€,

Considérant que la ville de la Celle Saint-Cloud s'engage à financer le total restant à sa charge,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Approuve le programme 2018 de mise aux normes PMR des quais bus ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Syndicat Ile-de-France Mobilités les subventions au taux maximal, et toute autre subvention, pour la mise aux normes « accessibilité handicapés » des quais bus du programme 2018.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Convention de transfert de propriété d'équipements sonores pour personnes non et mal voyantes entre le Rotary club « La Celle-Saint-Cloud/Bougival » et la commune de La Celle-Saint-Cloud

Monsieur SCHNELL

C'est une délibération qui s'inscrit dans la même optique que celle que l'on vient de voter, le programme PMR. À côté des mises aux normes des quais bus que l'on pratique depuis plusieurs années, sur des montants de 30 à 40 000 € par an, nous avons aussi un programme de mise aux normes de la voirie dans le cadre du PAV, le Plan d'Accessibilité de la Voirie. Jusqu'à présent les programmes étaient surtout axés le handicap moteur, on pensait surtout aux personnes en chaise. Là, à la suite d'un contact que l'on a eu avec le Rotary qui s'est engagé dans un certain nombre de programmes avec beaucoup de communes dans ce domaine-là, on s'est aperçu que l'on pouvait aussi faire quelque chose pour les malvoyants. Le Rotary nous a donc proposé deux carrefours pour les piétons, pour permettre aux malvoyants de passer en fonction d'un signal sonore qui indique l'endroit où se trouve le passage piéton, et l'état du feu : vert ou rouge.

On a choisi deux carrefours très passants : le carrefour entre René Duchesne – Gressets et René Guibert, et le carrefour devant la mairie De Gaulle et Pierre Corneille. Au total il y a 18 feux, il y a donc 18 caissons à monter sur les feux. La proposition du Rotary est de nous offrir les blocs et nous avons en charge leur mise en place. Les blocs représentent 9 000 € TTC, c'est le cadeau que nous fait le Rotary, et notre investissement sera de l'ordre de 4 000 €. Vous avez la convention qui va donc traduire ce transfert de propriété des équipements sonores du Rotary à la ville. On vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur BARATON

Je suis tout à fait d'accord, j'ai simplement évoqué l'un des deux carrefours, celui qui se trouve devant la mairie. Cette solution sonore est très bien, la seule chose c'est que c'est un carrefour extrêmement dangereux, puisque vous avez un décalage entre le flux montant et le flux descendant car les deux feux ne sont pas synchronisés. J'aurais souhaité que l'on étudie la possibilité que les deux feux s'arrêtent en même temps, avec une possibilité pour ceux qui vont à la gare d'avoir un délai de temps réglementaire pour aller vers la gare. Ce carrefour est extrêmement dangereux, les gens qui sortent du lycée ont le feu au rouge, alors que la voie descendante est toujours au vert. Puisqu'ils veillent avoir un aménagement de ce carrefour pour des raisons sonores, il serait bon de le mettre à l'étude parce qu'il y a une dangerosité. Il y a malheureusement déjà eu des accidents, les gens qui voient le bus arrêté courent, ils traversent et pensent qu'ils sont au rouge, alors que de l'autre côté en voie descendante c'est toujours au vert.

Monsieur SCHNELL

On peut effectivement à nouveau regarder le feu, mais il est normal qu'il y ait ce décalage nécessaire à la descente pour permettre le tourne à gauche vers l'avenue Corneille. Je n'ai pas regardé en détail après la remarque que vous avez faite en CAP, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait une solution satisfaisante. Quant aux lycéens qui traversent en courant, ce n'est pas l'installation du feu qui va changer quelque chose, malheureusement.

Monsieur le Maire

Tu vas l'étudier pour voir ce que l'on peut faire, si l'on peut améliorer les choses. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le don du Rotary Club « La Celle Saint-Cloud/ Bougival », à la commune, en accord avec Monsieur le Maire de la Celle Saint-Cloud, de dix-huit caissons de signaux piétons sonorisés, dans le but d'améliorer la sécurité des déplacements piétonniers des personnes non-voyantes et malvoyantes,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 mars 2018,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,

Considérant que les frais de d'installation sont pris en charge par la ville de la Celle Saint-Cloud, pour un montant de 4 287,60 € TTC et que les crédits nécessaires à cette installation ont été prévus au Budget primitif communal 2018, pour un montant total de 4 287,60 € TTC,

Considérant que ce don entraîne le transfert de propriété des signaux piétons sonorisés au profit de la commune de la Celle Saint-Cloud,

Considérant que la présente convention précise les modalités de ce transfert,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de propriété d'équipements sonores pour personnes non et mal voyantes entre le Rotary Club « La Celle Saint-Cloud/Bougival » et la commune de la Celle Saint-Cloud.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS**Madame LE VOGUER**

Décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en date du 8 avril 2014, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales visé par la sous-préfecture depuis le 6 mars 2018.

Décision municipale n° 2018.01 du 8 janvier 2018 :

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 4 septembre 2017, candélabre endommagé Allée Victor Hugo : il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 591,05 € représentant le règlement des dommages non garantis après obtention du recours dû au titre du sinistre du 4 septembre 2017. Visa de la sous-préfecture le 10 janvier 2018, affiché le 10 janvier 2018.

Décision municipale n° 2018.02 du 29 janvier 2018 :

Acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 29 juin 2017, borne parking piscine Corneille : il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 7 857,60 € représentant le règlement des dommages dû au titre du sinistre du 29 juin 2017 avant obtention du recours. Visa de la sous-préfecture et affichage le 30 janvier 2018.

Décision municipale n° 2017.33 du 13 mars 2018 :

Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de natation, piscine Corneille. Il est décidé de reconduire avec la société TopSec Equipement la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de natation dans le hall de la piscine Corneille. Cette convention prendra effet à compter du 19 mars 2018 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction quatre fois. La redevance perçue semestriellement est fixée à 5 % du chiffre d'affaires hors-taxes. Visa et affichage le 15 mars 2018.

Décision municipale n° 2018.04 du 14 mars 2018 :

Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 27 janvier 2017, feu tricolore avenue Laurent Duchesne. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 711,72 € représentant le règlement immédiat des dommages avant obtention du recours dû au titre du sinistre du 27 janvier 2017. Visa et affichage le 15 mars 2018.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Stéphanie.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y ait des observations générales en matière culturelle, par exemple, et des événements de la ville ?

Madame NAPOLY

Comme on s'approche des vacances il ne va pas se passer grand-chose, par contre le week-end dernier a été très riche en événements divers. Je voudrais peut-être Sophie Triniac pour « Les petits champions de la lecture », ou quelqu'un d'autre qui a fait partie du jury, et Valérie Laborde pour le concours d'éloquence, qu'elles puissent peut-être nous dire un mot de ces deux nouvelles initiatives de la ville qui ont été accueillies par la MJC et promues par la bibliothèque. Je pense que ce sont de nouvelles chances offertes aux jeunes de notre ville, qui sont intéressantes.

Sinon, c'était effectivement un gros week-end qui a vu la fin de l'exposition sur les abeilles, avec un débat qui n'en finissait pas après la projection du film d'Éric Tournet, témoignage de la passion que peut susciter cette petite bête.

Madame TRINIAC

Après, Geneviève ou Laurent qui faisaient partie du jury pourront en dire un mot. Depuis plusieurs années, l'école Dunant participe à ce concours. Un élève par classe de CM2 est choisi et propose une lecture à voix haute devant la classe, et il y a un jury où je suis d'ailleurs souvent conviée. Cette année la bibliothèque, Cécile Licout et Chantal Wloseck, se sont portés candidats pour organiser cette demi-finale départementale à la MJC. Il y avait 10 élèves de CM2, 10 filles. Depuis aujourd'hui on sait qui a été sélectionné.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas très paritaire.

Madame TRINIAC

Ce n'était pas très paritaire mais ce n'était pas dans le règlement, et les garçons qui étaient prévus ne sont pas venus au dernier moment. On a tout de même eu des prestations vraiment sympathiques, c'est un bon moment. Après, si Geneviève et Laurent veulent en dire un mot, mais je pense que l'on sera à nouveau candidat l'année prochaine pour participer et organiser cette demi-finale.

Madame SALSAT

C'était un moment extrêmement touchant et très intéressant, le niveau était très élevé. Dès la première candidate on a été assez estomaqué par le niveau de ces enfants, sur l'expression orale, la fluidité et les intonations. J'ai personnellement assisté à la finale à la Comédie-Française des Petits champions de la lecture, et vraiment je vous encourage à y aller, c'est un moment de grande poésie et de grande fraîcheur. Je suis vraiment ravie que La Celle-Saint-Cloud ait pu cette année accueillir cette finale d'étape, et j'espère que l'on pourra le refaire l'année prochaine parce que le plaisir de la lecture n'est pas un vain mot et ces enfants en étaient très empreints. C'est une belle réussite.

Madame LABORDE

Cette année, il y a eu un concours d'éloquence auquel certains ont pu participer. C'était une initiative de la présidente de la maison des lycéens de la Celle-Saint-Cloud, en lien avec la MJC. C'était d'une très grande qualité là aussi, les textes ont été travaillés par les jeunes. Initialement ils étaient 12 mais en fait ils étaient 5, ils ont travaillé toute l'année sur ce projet, ils ont écrit leurs textes. Ce qui m'a beaucoup frappé c'est de voir à quel point ces textes étaient sur des sujets profonds, des sujets de société, même un peu sérieux. Ils ont également travaillé leur manière de parler, leur fluidité, on a eu beaucoup de mal, il y avait un jury de 5 personnes, trois d'entre eux sortaient vraiment du lot mais les autres étaient très bons également. Cela a été difficile parce qu'il n'y avait qu'un seul prix, c'était donc compliqué. C'était une très bonne soirée et j'espère vraiment qu'elle continuera l'année prochaine, je pense que cela va se pérenniser.

Monsieur TURCK

Juste pour vous rappeler, au nom du nouveau président de « Courses en fête », qui est Laurent Lecoq pour l'athlétisme, que Courses en fête aura lieu le 2 et le 3 juin. Le samedi 2 juin pour les enfants, et le dimanche pour la course en forêt que nous faisons maintenant.

Un autre petit élément pour vous dire que le sport à La Celle-Saint-Cloud se porte bien, puisque le week-end dernier nous avons eu un champion de France de kung-fu à La Celle-Saint-Cloud, qui habite d'ailleurs Beauregard, et qui est pressenti pour les championnats du monde à Shanghai l'année prochaine.

Autre petite nouvelle, notre ami Saïd Youb, qui s'occupe de la boxe thaï, a simplement obtenu, avec deux gamines de Beauregard deux médailles d'or il y a quinze jours, sur une grosse compétition qui

avait lieu à Chatou. Cela marche vraiment très bien. Il y a plein de résultats qui viennent comme cela de temps en temps, qui sont vraiment très encourageants pour notre ville, et surtout très représentatifs de notre ville.

Monsieur FRANQUET

Une nouvelle ligne de bus, qui est en fait une ligne existante, que vous connaissez, la 17 qui part de Chatou RER, aujourd'hui, terminus la gare de La Celle-Saint-Cloud. Elle va changer de nom pour s'appeler la ligne D, ce qui est accessoire, ce qui est important c'est que, partant toujours de Chatou son terminus va maintenant être Parly 2, en passant par Mignot. A Guibert elle va obliquer sur la droite au lieu d'obliquer vers la gauche pour rallier la gare de La Celle-Saint-Cloud, c'est la grande différence. Ce qui est tout de même un plus évidemment pour Bougival, tout cela est fait dans le cadre de la réforme en cours du réseau de bus de Versailles Grand Parc qui a la compétence transport, comme vous le savez, poursuivant les progrès que l'on a pu faire pour la ligne 27 pour ce qui nous concerne plus particulièrement. La ligne 17 permet de drainer davantage vers Versailles, Le Chesnay en l'occurrence, les résidents de Bougival bien sûr, mais également des Gressets qui peuvent ainsi plus facilement à partir de lundi prochain, puisque cela commence le 16, rallier ce secteur-là.

Monsieur BARATON

J'ai cinq questions rapides. Tout d'abord, au dernier conseil j'avais évoqué la vidéo protection sur Beldern, sauf erreur de ma part, les caméras ne sont pas revenues.

La deuxième chose : Madame Théard nous avait dit au dernier conseil qu'elle nous donnerait une réponse quant au problème des voitures concernant le garage Avenue des Puits.

Troisième chose : quand sera définitivement fait le stade Bauffremont qui est actuellement davantage une piscine ?

Deux points très précis : sauf erreur de ma part, en tout cas le 28 février 2018, I3F n'était pas encore propriétaire du parking. Comment se fait-il donc qu'ils aient déposé un permis de construire sur un terrain qui ne leur appartient pas ? Et enfin, dernière chose, Monsieur le Maire vous avez pris un arrêté municipal du 27 mars au 6 avril concernant le souterrain du centre commercial La Châtaigneraie. Ce jour, 10 avril, il est toujours fermé, j'ose espérer que ce sont vraiment des travaux d'entretien, et non pas pour empêcher physiquement quelqu'un d'y séjourner, même si c'est d'une façon indue.

Monsieur le Maire

Le souterrain va être ouvert très vite. Vidéo protection sur Beldern, Jacques.

Monsieur FRANQUET

Effectivement, les caméras ne sont pas aujourd'hui encore installées, je pense que c'est vraiment une question de jours. Comme je vous l'avais indiqué, il y a effectivement une opération de maintenance, que l'on a voulu poursuivre pour la raison suivante qui est que l'on veut absolument pouvoir visualiser à distance, ce qui n'était pas vraiment le cas, d'une part. D'autre part, on va probablement poser l'une des caméras à un autre endroit tout aussi sensible dans la ville. C'est donc vraiment une question de jours pour synchroniser l'opération de l'engin qui va monter sur le pylône, et pour ne pas le faire trois fois pour trois caméras, on va grouper cela. Je pense que cela va être cette semaine, mais je ne peux pas encore le garantir.

Monsieur SCHNELL

Concernant l'Avenue des Puits, il y a effectivement des problèmes de stationnement que l'on connaît autour de la Place Berthet. Je ne parle pas des jours de marché mais il y a effectivement deux garages, Peugeot et Renault, et en plus les motos de Mister Scooter. Je ne pense pas que qui que ce soit ait pris un engagement pour dire que l'on aura une solution qui sera proposée à tel moment. On étudie la question, on n'a pas encore trouvé la solution, il y aura quelque chose assez rapidement mais pour l'instant on n'a pas énormément avancé sur ce sujet, c'est à l'étude.

Monsieur le Maire

Une étude qui doit déboucher tout de même assez vite pour que l'on arrive à discipliner, autant que possible, dans ce quartier-là, les véhicules et les motos qui se garent un peu n'importe comment, il faut bien le dire.

Monsieur SCHNELL

Concernant Bauffremont, en ce moment on ne peut pas dire que le stade ressemble à une piscine. Le problème c'est que pour faire la dernière étape qui était le percement du voile textile qui est à environ 50 cm de profondeur sous le revêtement, il faut que ce soit entièrement sec sinon les engins vont labourer. Vous avez remarqué, on a déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet, que depuis le mois de décembre il n'y a pas plus de deux jours de suite sans pluie. Depuis environ une semaine il y a moins de pluie et on arrive dans une période où l'on va pouvoir enfin faire l'intervention par les services de la mairie, on a les machines pour le faire. C'est donc uniquement une question de météo et de sécheresse du terrain.

Madame NAPOLY

Concernant le permis de construire de I3F, c'est une procédure tout à fait normale. En général les futurs propriétaires déposent les permis avant d'acheter, c'est comme cela dans 90 % des dépôts de permis de construire, les gens n'achètent pas avant d'avoir leur permis.

Monsieur BARATON

Juste pour dire à Madame Théard que page 45 du compte rendu in extenso du dernier conseil, nommément vous avez dit que vous donneriez une réponse lors de ce conseil du 10 avril.

Monsieur le Maire

C'est Monsieur Schnell qui a donné la réponse.

Madame DELAIGUE

Cela concerne aussi Daniel Turck, j'aurais voulu revenir sur le gazon synthétique du terrain de foot, puisque l'on a vu ces derniers temps des questions se reposer par rapport à la qualité de ces terrains synthétiques. Nous nous en étions inquiétés, nous étions demandeurs d'un terrain synthétique pour le foot, c'est clair, mais lorsque l'on a su qu'il pouvait y avoir des problèmes de qualité, de santé, on s'en est inquiété mais vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de souci. Pouvez-vous nous dire la même chose aujourd'hui, ou est-ce que vous êtes inquiets et quelle est la suite ? Merci.

Monsieur le Maire

Il n'y a aucune raison d'être inquiet. Daniel.

Monsieur TURCK

On n'est pas du tout inquiet parce qu'en fait toute cette polémique dure depuis 10 ans. C'est parti d'une université aux Etats-Unis où un professeur de gym a trouvé qu'il y avait plus de cancers avec les féminines de ses équipes. Des études ont été faites, il n'y avait pas plus de cancers pour cela qu'ailleurs, et les fameuses billes de caoutchouc ne posent aucun problème. Il est bien évident que les sociétés qui fabriquent ce type de revêtement prennent toutes les précautions nécessaires pour éviter ce type de problème. Il y aura toujours des gens qui diront que, mais tout cela vient d'il y a 10 ans, j'insiste bien là-dessus. J'ai un rapport complet là-dessus, malheureusement je ne m'attendais pas à cette question ce soir et je ne l'ai pas amené. Nous avons pris nos précautions, c'est d'ailleurs aussi pour cela que l'on a mis un peu de temps pour faire ce terrain synthétique, parce que pendant deux ou trois ans (on nous a reproché de ne pas le faire assez vite) on regardait également ce qui se passait avec les sociétés. Avec Jean-Claude Teyssier nous nous sommes même déplacés à Marcoussis sur les terrains de rugby pour voir comment cela se passait et quels étaient les résultats, et franchement nous ne sommes pas inquiets.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il ne faut pas donner davantage de crédit à des rumeurs qui ne sont pas toujours vraiment fondées. D'autant plus qu'il peut y avoir des intérêts économiques en jeu dans ce genre d'affaire.

Monsieur DASSE

Tout d'abord, je souhaiterais revenir sur le concours d'éloquence de samedi soir dernier, qui était un moment vraiment très sympathique, on peut dire même très touchant. Tous ceux qui ont pu y assister convergent vers le même constat. On peut regretter que l'art oratoire ne soit pas un ensemble de techniques enseignées, par exemple, dans le secondaire, parce que cela pourrait vraiment trouver toute sa place au regard d'autres disciplines. Par rapport à certaines situations professionnelles les personnes qui maîtrisent les techniques oratoires ont parfois un peu plus d'impact, voire de crédibilité. À mon sens, il faut tout faire pour encourager la MJC à poursuivre ce concours d'éloquence, à l'ouvrir, et c'était déjà le cas samedi soir dernier également, aux autres générations, puisqu'il y avait 5 candidats seniors, en quelque sorte. C'était très intéressant de voir un peu la production des lycéens et de ces seniors. Peut-être même enseigner ces arts oratoires dans le cadre d'un petit cursus au sein de la MJC serait sans doute une très bonne chose

Autre sujet : le projet Cœur de ville. Au sein de notre groupe nous souhaitons savoir si la ville s'était manifestée auprès de l'État afin de bénéficier du plan du gouvernement destiné à revitaliser plus de 200 centres-villes. Je vous rappelle que ce plan représente un peu plus de 5 milliards d'euros. Dans les Yvelines certaines villes ont été désignées pour bénéficier de ce plan, je pense notamment à Rambouillet, Sartrouville ou également Poissy. Est-ce que nous nous sommes manifestés pour bénéficier de ce plan, puisque notre centre-ville n'est même pas à revitaliser mais vraiment à construire.

Toujours au sujet du Cœur de ville, où en sont les discussions avec la Région sur la mise à disposition d'une partie des terrains du lycée Corneille ? Puisque c'est une hypothèse qui a été évoquée dans le cadre de la présentation de l'avant-projet du Cœur de ville.

Et enfin, dernier point : je suis déjà intervenu à un certain nombre de reprises sur ce sujet, mais nous avons évoqué l'intérêt de réfléchir à la mise en œuvre d'un conseil des seniors. Comme vous le savez, il y a un certain nombre de communes dans lesquelles cela fonctionne. « Seniors », cela peut être une gamme d'âges assez étendue, mais dans les communes où cela fonctionne c'est très largement apprécié. C'est-à-dire que cela permet d'impliquer des gens dans des actions locales, de sensibiliser à plein de choses, de s'interroger sur la pertinence de nos projets en matière d'évolution de l'habitat, de la prise en charge de la dépendance, etc. Ce conseil des seniors ne serait peut-être pas une absurdité et pourrait trouver son utilité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Sur le Cœur de ville, Pierre, un mot sur les discussions avec la Région, sur le plan de revitalisation.

Monsieur SOUDRY

Sur les deux questions posées, en ce qui concerne la revitalisation du centre-ville ce n'est pas du tout ce que l'on fait ici, puisque dans les aides de la Région et de l'État, il s'agit essentiellement de redonner vie à des centres anciens. La France connaît une désertification de ses centres anciens existants, avec le départ des commerces pour aller ailleurs, il s'agit de les revitaliser. Ce n'est pas du tout ce que l'on fait ici, nous ne sommes donc pas éligibles à ce type d'aide.

En ce qui concerne la Région, nous lui avons écrit plusieurs fois pour évoquer les terrains du lycée. Pour le moment nous n'avons pas de réponse, l'affaire est donc en suspens. Il est certain que dans le phasage du Cœur de ville, on ne commencera donc pas par là, cela ne se fera pas dans les premières étapes du Cœur de ville, une fois que la Région aura bien voulu nous répondre.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Concernant le conseil des seniors, on va déjà mettre en place les nouveaux conseils de quartier. La question des seniors se pose effectivement, ce matin nous avons une réunion sur les jeunes, nous allons réfléchir à cette question des seniors, il y a peut-être quelque chose à en tirer. Mais commençons par mettre en place les conseils de quartier, cela va déjà être assez compliqué, il faut qu'on le fasse. Et puis je vous rappelle ce que l'on vous a déjà dit sur les conseils de seniors : il y a tout de même beaucoup de choses qui existent, ne serait-ce qu'à la résidence Renaissance, le club Renaissance, la gym troisième âge. Il ne faut pas non plus vouloir créer des espèces de structures qui viennent télescoper ce qui existe, on essaye de fonctionner dans l'intérêt des gens et de ce qui existe, il faut respecter ce qui marche. On va y réfléchir mais pour le moment, Agnès, Valérie, Daniel et Jean-Claude, la feuille de route est claire et chargée.

Madame DELAIGUE

Une question qui concerne la sécurité au niveau de l'Allée Victor Hugo. J'ai transmis le problème à Jacques Franquet, ce sont les élèves du lycée qui squattent le hall. C'est tout de même assez gênant, ils y fument, etc., je ne sais pas ce qu'ils y font mais ce n'est tout de même pas très rassurant pour les riverains, pour les locataires. Est-ce qu'il y a du nouveau ?

Monsieur FRANQUET

Effectivement, merci Marie-Pierre de ce message. Je me suis rendu dans le bâtiment, dans la résidence, j'ai rencontré les personnes de la résidence, on a échangé sur ce sujet pour indiquer la méthode à employer entre les témoins présents vis-à-vis des jeunes perturbateurs qui rentrent. On est rentré dans ce processus, on travaille avec tous les organismes, dont la police mais pas seulement, pour faire en sorte que cela se calme. Il était important de rencontrer les résidents pour qu'ils sachent qu'il y a une procédure pour arriver à résoudre ce genre de problème. Dans le passé, vous vous souvenez que l'on a connu cela, des invasions de halls à d'autres endroits de la ville, et finalement, en concertation avec les habitants, on a réussi à faire en sorte que cela se calme.

Madame THEARD

A l'initiative des six villes de La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Bougival, Rocquencourt, Bailly et Noisy, le bassin VGP Nord, en termes de développement économique nous créons un événement d'un nouveau genre : un challenge nautique interentreprises, à destination des entreprises créées et des porteurs de projets. En l'espèce, ce sera le 25 mai après-midi sur la boucle de Seine à l'Île de la Chaussée à Bougival, avec notre partenaire Contraste qui fait des événements sur des radeaux. Ce sera donc une course en radeaux de trois personnes, suivi d'un moment de Networking, d'un dîner

et même d'une soirée dansante sur le Parc Vieljeux, avec une sono du tonnerre prêtée par l'Holiday Inn. On vous y attend donc nombreux, le safe de date a déjà été envoyé au fichier des entreprises sur Versailles Grand Parc Nord, l'invitation a été validée ce matin et va également partir. On peut donc s'inscrire en ligne à ce challenge du 25 mai.

Monsieur le Maire

Merci Agnès. Je vous rappelle la date du prochain conseil : le 12 juin. Bonne soirée à tous.

*